

KBC Bank SA

**Bolero Crowdfunding**  
**Conditions générales d'utilisation**

## Table des matières

Conditions générales d'utilisation.....	1
<b>Bolero Crowdfunding.....</b>	<b>1</b>
1 Définitions.....	1
2 Applicabilité.....	5
3 Dispositions générales.....	6
4 Rôle de KBC Bank.....	7
5 Enregistrement.....	9
6 Identification et classification des Utilisateurs.....	10
7 Droit d'usage.....	12
8 Projets.....	13
9 Forum Q&A.....	13
10 Communication.....	14
11 Souscription de Titres.....	14
12 Sursouscription.....	16
13 Ordres transmis à KBC Bank.....	17
14 Paiement.....	17
15 Émission.....	18
16 Remboursement.....	19
17 Commissions et frais.....	19
18 Les Services de réparation en matière d'investissement.....	20
19 Enregistrement électronique et preuve.....	21
20 Hyperliens.....	21
21 Disponibilité et accès.....	22
22 Sécurisation.....	22
23 Respect de la loi.....	23
24 Droits de propriété intellectuelle.....	23
25 Données à caractère personnel.....	24
26 Confidentialité.....	24

<b>27</b>	<b>Responsabilité.....</b>	<b>25</b>
<b>28</b>	<b>Plaintes.....</b>	<b>27</b>
<b>29</b>	<b>Conflits d'intérêts.....</b>	<b>28</b>
<b>30</b>	<b>Durée et Résiliation.....</b>	<b>30</b>
<b>31</b>	<b>Langue.....</b>	<b>31</b>
<b>32</b>	<b>Divers .....</b>	<b>31</b>
	<b>Annexe 1 – Règles régissant les services de financement alternatif: description générale</b>	<b>34</b>
	<b>Annexe 2 - conflicts of interest matrix.....</b>	<b>36</b>

## Conditions générales d'utilisation

### Bolero Crowdfunding

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour but de fixer les conditions et modalités en vertu desquelles Bolero Crowdfunding peut être utilisé (les '**Conditions d'utilisation**').

Les présentes Conditions d'utilisation constituent une convention entre les Utilisateurs (tels que définis ci-dessous) de Bolero Crowdfunding et KBC Bank.

#### 1 Définitions

'**Prestataire de services de paiement**' désigne KBC Bank SA, une société anonyme de droit belge, un établissement de crédit agréé, dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles (Belgique), Avenue du Port 2, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0462.920.226, enregistrée à la TVA sous le numéro BE 0462.920.226, ainsi que ses ayants droits et/ou cessionnaires, ou toute autre personne désignée en tant que suppléant à cet égard par KBC Bank BCF;

'**Autres conditions d'investissement**' désigne les autres conditions d'investissement telles que définies dans le Contrat d'investissement pour les Titres concernés.

'**Jour ouvrable bancaire**': jour où les banques à Bruxelles sont ouvertes et exercent leurs activités normales, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

'**Annexe**': toute annexe aux présentes Conditions d'utilisation.

'**Bolero Crowdfunding**' désigne le service en ligne proposé par KBC Bank via la Plateforme Bolero Crowdfunding qui consiste à mettre en relation des Entreprises à la recherche de financement d'une part, avec un grand nombre d'investisseurs potentiels (le '*crowd*') d'autre part. L'Utilisateur trouve sur la Plateforme Bolero Crowdfunding Platform un certain nombre de Projets d'Entreprises concrets pour lesquels l'Entreprise recherche un financement au moyen de l'émission de Titres que l'Utilisateur peut souscrire au Prix d'émission et conformément aux Conditions relatives aux Titres.

'Plateforme **Bolero Crowdfunding**' désigne la plateforme en ligne exploitée par KBC Bank et qui est accessible via la *page d'accueil* [www.crowdfunding.bolero.be](http://www.crowdfunding.bolero.be) et par laquelle le service Bolero Crowdfunding est proposé et qui se compose (i) d'une partie accessible au public et (ii) d'une partie réservée aux Utilisateurs et inaccessible au public.

'**Brochure**' désigne la brochure qui est mise à disposition par KBC Bank sur la Plateforme Bolero Crowdfunding où le fonctionnement et certains risques liés à l'utilisation de la Plateforme Bolero Crowfundingsont expliqués.

'**Date de Clôture**' désigne la date à laquelle la souscription des Titres est clôturée; il s'agit d'une date tombant au plus tard vingt-cinq (25) Jours ouvrables bancaires avant la Date d'émission et qui est précisée sur la page Projet de l'Entreprise.

'**Compte bancaire de Crowdfunding**' désigne le compte bancaire auprès d'un organisme financier belge qui est mentionné par l'Investisseur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding pendant la procédure d'investissement.

'**Documents**' revêt la signification qui lui est conférée à l'Article 4.9.

'**D&B**' désigne Dun & Bradstreet Belgium SA.

Le terme '**Informations D&B**' désigne les Notations D&B ainsi que d'autres informations obtenues ponctuellement par KBC Bank de D&B dans le cadre des Notations D&B.

'**Notation D&B**' désigne une Notation achetée par KBC Bank auprès de D&B pour publication sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. La Notation D&B consiste en un score entre 1 et 4 ou la mention 'Pas de Notation', où:

- un score de 1 signifie 'Minimum Risk (risque minimal)';
- un score de 2 signifie 'Lower than Average Risk (risque inférieur à la moyenne)';
- un score de 3 signifie 'Higher than Average Risk (risque supérieur à la moyenne)';
- un score de 4 signifie 'High Risk (risque élevé)';

la mention 'No Rating'/'Pas de Notation' signifie que les informations disponibles ne permettent pas d'attribuer un score.

'**Titre**' désigne (i) une action, (ii) une obligation ou (iii) une obligation subordonnée, émise ou à émettre par une Entreprise ou par un Véhicule de financement aux fins de financement d'un Projet de l'Entreprise.

'**Avantages fiscaux**': les avantages fiscaux qui se présentent sous la forme (i) d'une réduction d'impôt accordée aux personnes physiques qui, pour autant qu'elles satisfassent à certaines conditions, souscrivent de nouvelles actions émises par une jeune société de la manière prévue à l'article 145/26 CIR 92 et (ii) d'une exonération de précompte mobilier pour les personnes physiques qui accordent un prêt à une jeune société, pour autant que certaines conditions soient réunies, comme exposé à l'article 21, 13° CIR 92.

'**FSMA**' désigne l'Autorité des Services et Marchés financiers, sise à 1000 Bruxelles (Belgique), rue du Congrès 12-14.

'**Véhicule de financement**' désigne un véhicule de financement tel que défini à l'article 4, 7° de la Loi Services de financement alternatif.

'**Utilisateur**': une personne qui a créé un Profil d'utilisateur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. Il peut notamment s'agir d'un Investisseur, d'un Véhicule de financement ou d'une Entreprise.

'**Modes d'emploi**' désigne toutes les indications et prescriptions mises à disposition de l'Utilisateur par KBC Bank, comme notamment la Brochure et les 'Questions fréquemment posées', publiées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, telles que modifiées ou actualisées en tant que de besoin.

'**Profil d'utilisateur**' désigne le profil créé par un Utilisateur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding afin d'avoir accès à la partie non publique de la Plateforme Bolero Crowdfunding.

'**Conditions d'utilisation**' désigne les présentes conditions d'utilisation générales de Bolero Crowdfunding.

'**Document d'identification**' désigne le document accessible en cas d'enregistrement en tant qu'Utilisateur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding et avec lequel un Utilisateur peut transmettre ses données d'identité par la poste à KBC Bank en guise d'alternative à la lecture électronique de la carte d'identité de l'Utilisateur, telle que visée à l'Article 6.2.

'**Note d'information**' désigne une note d'information au sens de la Loi prospectus et qui a été établie et publiée dans le cadre du financement d'un Projet, conformément aux prescriptions de la Loi prospectus et de l'AR Note d'information.

'**Délai de souscription**' désigne le délai au cours duquel les Utilisateurs peuvent souscrire un certain Titre à émettre dans le cadre d'un Projet, et qui prend fin à la Date de clôture. Le Délai de souscription diffère d'un Titre à l'autre et est indiqué sur la Page projet de l'Entreprise et peut être prolongé par l'Entreprise, moyennant l'autorisation de KBC Bank.

'**Investisseur**': la personne physique ou morale qui a créé un Profil d'utilisateur en s'enregistrant sur la Plateforme Bolero Crowdfunding afin d'éventuellement investir, par le biais de la Plateforme, dans des Titres émis par une Entreprise ou par un Véhicule de financement.

'**Représentant des investisseurs**': revêt la signification qui lui est donnée à l'Article 18.1.

'**Montant de l'investissement**': le montant pour lequel un Investisseur souscrit certains Titres par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding et qui, pour chaque Investisseur, ne peut excéder le Montant d'investissement maximum pour les Titres d'une Entreprise donnée et, le cas échéant du Véhicule de financement.

'**Services de réparation en matière d'investissement**' revêt la signification qui lui est donnée à l'Article 18.1.

'**Contrat d'investissement**': la convention conclue entre un Investisseur et une Entreprise et, le cas échéant le Véhicule de financement, par laquelle l'Investisseur, après avoir pris connaissance (i) de toutes les informations relatives au Projet et (ii) des Conditions régissant les Titres, souscrit un certain nombre de Titres à émettre par l'Entreprise contre paiement du Prix d'émission par l'Investisseur.

'**KBC Bank BCF**' désigne une division de KBC Bank SA responsable du crowdfunding.

'**Compte Crowdfunding de KBC Bank**' désigne le compte bancaire de KBC Bank sur lequel les Montants d'investissement sont versés et bloqués pendant la durée d'une campagne de crowdfunding sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.

'**AR Note d'information**' désigne l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant diverses dispositions financières.

Le terme '**Données de connexion**' revêt la signification qui lui est conférée à l'Article 5.6.

'**Montant d'investissement maximum**' désigne le montant tel que défini à l'Article 11 des présentes Conditions d'utilisation.

'**Montant maximal de financement par Crowdfunding**' désigne le montant maximal pour lequel les Titres peuvent être souscrits conformément à la Loi prospectus et pour lequel, (i) dans le cas où aucune Note d'information n'a été publiée, la valeur nominale totale des Titres levés par l'Entreprise par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding est inférieure ou égale à cinq cent mille (500 000,00) euros, l'investissement maximal étant limité à cinq mille (5 000,00) euros par Investisseur ou (ii), dans le cas où une Note d'information a été publiée, la valeur nominale totale des Titres levés par l'Entreprise ou le Véhicule de financement via la Plateforme Bolero Crowdfunding est inférieure ou égale à cinq millions (5 000 000,00) d'euros.

'**MiFID**' fait référence à la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE et (ii) le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 tel que modifié périodiquement.

'**Montant minimal de financement par Crowdfunding**' désigne le montant minimal fixé par l'Entreprise pour lequel l'Entreprise souhaite obtenir un financement par la vente de Titres via la Plateforme Bolero Crowdfunding.

'**BNB**': la Banque nationale de Belgique, sise à 1000 Bruxelles (Belgique), Boulevard de Berlaimont 14.

'**Client non professionnel**' désigne un Utilisateur qui n'est pas traité comme un Client professionnel.

'**Entreprise**': la personne qui, dans le but de financer un Projet, souhaite lever, via la Plateforme Bolero Crowdfunding, des fonds en émettant des Titres, que cela s'opère directement ou indirectement par le truchement d'un Véhicule de financement.

'**Service de support**' fait référence à un service au bénéfice d'Utilisateurs dans le cadre du Bolero Crowdfunding et qui est fourni par KBC Bank ou par des prestataires externes avec lesquels KBC Bank a conclu un accord de collaboration ou de partenariat en vue de la livraison de ce service.

'**Montant versé**' revêt la signification qui lui est conférée à l'Article 14.3.

'**Souscription**' désigne la situation dans laquelle des Investisseurs souscrivent des Titres pour un montant total qui excède le Montant minimal de financement par Crowdfunding.

'**Données à caractère personnel**' désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

'**Déclaration de confidentialité**' désigne la 'Déclaration générale de confidentialité à l'égard des Clients au sens large' de KBC Bank SA, telle qu'elle est publiée sur la Plateforme Bolero Crowdfunding et modifiée ou actualisée périodiquement.

'**Client professionnel**' renvoie à un Utilisateur possédant l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre seul des décisions en matière d'investissement et évaluer de manière adéquate les risques qu'il encourt, et qui répond aux critères énumérés à l'annexe à l'arrêté royal du 19 décembre 2017 portant les règles et modalités visant à transposer la Directive concernant les marchés d'instruments financiers.

'**Projet**' désigne le Projet pour lequel une Entreprise recherche un financement via la Plateforme Bolero Crowdfunding.

'**Page projet**' désigne la description détaillée du Projet tel qu'il est publié sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.

'**Règlementation prospectus**' désigne le Règlement prospectus et la Loi prospectus.

'**Règlement prospectus**' désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de

valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE.

'**Loi prospectus**' désigne la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, telle que modifiée en tant que de besoin.

'**Provider**' désigne un fournisseur de la connexion Internet.

'**Notation**' désigne l'évaluation de la solvabilité d'une Entreprise préparée par une Agence de notation et achetée par KBC Bank. La Notation est exprimée sous la forme d'un chiffre ou d'une combinaison de lettres.

'**Agence de notation**' désigne un des bureaux d'études renommés, indépendants qui établit des Notations, comme D&B.

'**Securities Act**' revêt la signification qui lui est conférée à l'Article 4.11.

'**Date de remboursement**' désigne la date prévue pour le remboursement du prix des Titres au cas où, à l'expiration du Délai de souscription, (i) le Montant minimum de financement par Crowdfunding n'a pas été atteint ou (ii) si toute Autre Condition d'investissement n'est pas remplie. La Date de remboursement diffère d'un Titre à l'autre et est indiquée dans les Conditions relatives aux Titres.

'**Date d'émission**' désigne la date prévue d'émission des Titres. Cette date tombe au plus tard vingt-cinq (25) Jours ouvrables bancaires après la Date de clôture. La Date d'émission diffère d'un Titre à l'autre et est indiquée dans les Conditions relatives aux Titres.

'**Prix d'émission**' désigne le prix auquel un Titre donné sera émis, comme indiqué dans les Conditions relatives aux Titres.

'**Forum Q&A**' désigne (i) le forum 'Prenez contact' sur la partie privée de la Plateforme Bolero Crowdfunding, sur lequel l'Utilisateur peut poser des questions à l'Entreprise concernant un certain Projet et sur lequel l'Entreprise peut ensuite répondre, et où les questions et réponses peuvent être consultées par tous les Utilisateurs, et (ii) le forum 'Nouvelles informations' sur la partie privée de la Plateforme Bolero Crowdfunding où l'Entreprise peut publier des informations à son propos et/ou concernant son Projet.

'**Conditions relatives aux Titres**' désigne les conditions financières, juridiques et autres relatives aux Titres, exposées sous les 'Conditions d'Investissement' sur la page du Projet concerné pour lequel le produit des Titres sera utilisé.

'**Loi Services de financement alternatif**': loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du Crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances de même que ses modifications ultérieures. Une description générale des règles régissant les services de financement alternatif, conformément à l'article 23, e) de la Loi Services de financement alternatif peut être consultée à l'[Annexe 1](#).

'**CIR 92**' est l'abréviation de Code des impôts sur les revenus de 1992.

## **2 Applicabilité**

Les présentes Conditions d'utilisation régissent les droits et obligations de l'Utilisateur vis-à-vis de KBC Bank et vice versa concernant la mise à disposition par KBC Bank et l'utilisation par l'Utilisateur de Bolero Crowdfunding et de la Plateforme Bolero



Crowdfunding. En s'enregistrant et en créant un Profil d'utilisateur, l'Utilisateur marque son accord exprès avec les présentes Conditions d'utilisation.

### **3 Dispositions générales**

**3.1** Bolero Crowdfunding est une initiative et la propriété de KBC Bank. La Plateforme Bolero Crowdfunding est gérée par KBC Bank et se trouve sur Bolero-Crowdfunding.be.

**3.2** Bolero Crowdfunding est un service en ligne qui consiste à mettre en relation des Entreprises à la recherche de financement d'une part, avec un grand nombre d'investisseurs potentiels (le '*crowd*') d'autre part. L'Utilisateur trouve sur la Plateforme Bolero Crowdfunding un certain nombre de Projets d'Entreprises concrets pour lesquels l'Entreprise recherche un financement au moyen de l'émission de Titres que l'Utilisateur peut souscrire à un certain Prix d'émission par Titre. Si l'Utilisateur souscrit des Titres, un Contrat d'investissement est conclu entre l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, et l'Utilisateur, par le biais duquel l'Utilisateur s'engage à souscrire un certain nombre de Titres à émettre par l'Entreprise ou, le cas échéant par le Véhicule de financement, au Prix d'émission et aux Conditions relatives aux Titres.

**3.3** Un certain nombre de fonctionnalités sont fournies aux Utilisateurs, notamment:

**3.3.1** le financement d'un Projet en tant qu'Entreprise;

**3.3.2** la création d'un Profil d'utilisateur,

**3.3.3** la création d'une Page projet en tant qu'Entreprise;

**3.3.4** l'analyse et la comparaison de différents Projets;

**3.3.5** poser des questions et obtenir des réponses concernant un Projet par le biais du Forum Q&A;

**3.3.6** la diffusion de Pages projet par le biais des médias sociaux (Twitter®, Facebook®, LinkedIn®);

**3.3.7** la transmission d'une Page projet par e-mail à d'autres Utilisateurs ou tiers potentiellement intéressés;

**3.3.8** le suivi de Projets; et

**3.3.9** la souscription de Titres.

L'accès à certaines fonctionnalités fourni aux Utilisateurs dans le cadre de Bolero Crowdfunding peut être soumis à certaines conditions imposées par KBC Bank en fonction des présentes Conditions d'utilisation.

**3.4** Pour pouvoir employer le Bolero Crowdfunding et la Plateforme Bolero Crowdfunding, l'Utilisateur doit disposer d'un ordinateur équipé des logiciels de communication et de sécurité (un antivirus, notamment) requis, de même que d'une connexion à Internet.

**3.5** Les Modes d'emploi mis à disposition des Utilisateurs par KBC Bank font partie intégrante des présentes Conditions d'utilisation. Ces Modes d'emploi décrivent les fonctionnalités ainsi que les modalités de fonctionnement de la Plateforme Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur peut également s'informer auprès de KBC Bank concernant les fonctionnalités disponibles sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur déclare avoir reçu les Modes d'emploi et avoir demandé et obtenu toutes les explications qu'il estime nécessaires pour utiliser la Plateforme Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur s'engage à

respecter scrupuleusement toutes les prescriptions relatives à la Plateforme Bolero Crowdfunding et les Modes d'Emploi. En cas de contradiction avec d'autres prescriptions qui s'appliqueraient à la relation entre l'Utilisateur et KBC Bank, les prescriptions fournies par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding primeront.

- 3.6** L'utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding implique l'échange électronique d'informations et l'envoi d'informations cryptées au moyen de médias de communication publics et d'Internet. Internet est un réseau international ouvert et l'Utilisateur reconnaît qu'il en connaît la structure et les caractéristiques typiques.

#### **4 Rôle de KBC Bank**

- 4.1** KBC Bank reçoit et transmet des ordres relatifs à des Titres pour le compte de l'Investisseur.

- 4.2** KBC Bank offre par ailleurs certains Services de support aux Utilisateurs dans le cadre de Bolero Crowdfunding et des Titres, ou met en relation l'Entreprise ou le Véhicule de financement avec des prestataires externes avec lesquels KBC Bank a conclu des accords de collaboration ou de partenariat en vue de la livraison de certains Services de support.

- 4.3** Les services offerts par KBC Bank par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding (en ce compris les Services de support) et les informations mises à disposition sur la Plateforme Bolero Crowdfunding sont uniquement destinés aux Utilisateurs établis en Belgique. Il appartient à l'Utilisateur de se tenir informé de toutes les lois et prescriptions en vigueur, issues de toute juridiction autre que la Belgique, et de les respecter.

- 4.4** Les informations reprises sur la Plateforme Bolero Crowdfunding sont destinées exclusivement à des fins d'information générale. Le service Bolero Crowdfunding n'a pas vocation à proposer des services de conseils spécifiques, de quelque manière que ce soit, par KBC Bank. KBC Bank ne fournit ni conseils en matière d'investissement, ni aucune recommandation, recherche en investissements, conseil fiscal, juridique ou autre concernant les titres à émettre par l'Entreprise ou le Véhicule de financement. Rien ne doit être interprété en ce sens sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. Les informations présentes sur la Plateforme Bolero Crowdfunding sont générales et ne tiennent pas compte des caractéristiques spécifiques de l'Utilisateur ou des conditions dans lesquelles celui-ci se trouve, ni du profil d'investisseur spécifique de l'Utilisateur, l'ensemble de ses investissements, sa situation financière, ses connaissances ou son expérience et/ou son degré d'aversion pour le risque.

- 4.5** Les Investisseurs potentiels doivent eux-mêmes examiner, juger et analyser tout investissement dans leur propre intérêt et consulter à cet égard leurs propres conseillers juridiques, fiscaux, de placement et autres. KBC Bank se contente de vérifier si un investissement dans un Projet lui convient, à la lumière du questionnaire portant sur ses connaissances et son expérience auquel il aura répondu au préalable en vertu de la directive MiFID et de la loi Services de financement alternatif. Les risques liés au crowdfunding et aux Titres proposés sur la Plateforme Bolero Crowdfunding peuvent être consultés sous l'intitulé 'Conditions d'investissement' dans les Projets individuels.

- 4.6** L'Entreprise qui souhaite initier une campagne de Crowdfunding joint à sa demande un certain nombre d'informations et de documents, comme son plan financier, une brève description du Projet et l'exposé de l'utilisation qu'elle compte faire des fonds levés. Dans une première phase, KBC Bank mènera un entretien *initial* avec l'Entreprise afin de discuter du Projet, de la campagne et du processus Bolero Crowdfunding. Si l'issue de cet

entretien *initial* est positive, KBC Bank appréciera dans une deuxième phase, sans garantie ou valeur de recommandation aucune, : (i) l'exactitude *a priori* de la demande et des informations fournies à la lumière des données publiques obtenues notamment par consultation de la Centrale des bilans, de la Banque-carrefour des entreprises et d'une recherche sommaire d'erreurs manifestes (appréciation dite *common sense*), (ii) la conformité du Projet et de l'Entreprise avec les règles de *responsabilité sociétale* en vigueur au sein de KBC (ainsi, le Projet ne peut-il avoir de liens avec aucun des domaines repris sur les *listes noires* (pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.kbc.com/en/policies>)) et (iii) l'intérêt que le Projet peut susciter auprès d'un public d'investisseurs (sans que cette évaluation ne porte garantie ou appréciation des chances de réussite du Projet ou de la campagne de Crowdfunding). Si le Projet n'est pas rejeté durant la première ou la deuxième phase, il sera présenté, durant une troisième phase, à un comité interne qui, de manière discrétionnaire, prendra la décision finale dans ce dossier. En cas de décision finale positive, KBC Bank facturera l'Up-front Fee à l'Entreprise. Une fois le paiement de l'Up-front Fee effectué, l'Entreprise reçoit l'accès à la Plateforme Bolero Crowdfunding et l'Entreprise devra compléter la Page projet. Son contenu relève de la responsabilité de l'Entreprise, KBC Bank se contentant de vérifier si tous les champs ont été complétés et si le contenu correspond *a priori* aux informations fournies lors de la demande.

KBC Bank ne procède à aucune enquête approfondie quant à la faisabilité (financière) du Projet proposé. KBC Bank ne vérifie pas la *due diligence* de l'Entreprise, du Projet ou du Véhicule de financement.

- 4.7** Les informations relatives aux Titres et aux Projets présents sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, comprenant le cas échéant la Note d'information, sont exclusivement fournies par l'Entreprise, sauf mention contraire. Les prévisions qui y sont mentionnées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. L'Entreprise peut placer sur le Forum Q&A des informations supplémentaires concernant son Projet, conformément aux restrictions visées à l'Article 8.3 des présentes Conditions d'Utilisation, sans que l'Investisseur n'ait par conséquent un droit de révocation ou d'annulation, étant entendu que l'Entreprise ne peut modifier les Conditions relatives aux Titres ou les pages de la Plateforme Bolero Crowdfunding sur lesquelles son Projet est présenté.
- 4.8** Les informations diffusées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding ne peuvent être considérées comme une offre ou une partie d'offre d'achat ou de vente d'un quelconque titre, comme une offre de distribution, de commercialisation ou de promotion de titres et/ou comme une incitation à négocier des titres par qui que ce soit dans une juridiction où une telle offre, invitation, vente, offre de services, commercialisation, promotion ou distribution serait illégale, ou où la personne qui pose de tels actes n'est pas compétente pour le faire ou le fait à une personne à qui il est illégal de proposer une telle offre ou invitation.
- 4.9** KBC Bank met les Modes d'emploi et les Conditions d'utilisation (les '**Documents**') à la disposition de l'Utilisateur exclusivement. KBC Bank ne s'engage en aucun cas à mettre les Documents à jour. KBC Bank met à la disposition de l'Utilisateur, par le biais des présentes Conditions d'utilisation (y compris leurs Annexes), du Contrat d'investissement et de la Plateforme Bolero Crowdfunding, toutes les informations exigées par la loi Services de financement alternatif.
- 4.10** KBC Bank fournit à l'Utilisateur des informations appropriées sur la nature et les risques d'investissements dans des instruments financiers ainsi que les principales caractéristiques des catégories d'instruments de placement et ce, conformément à l'article

24 de la loi Services de financement alternatif et à l'article 27 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Ces informations sont fournies par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding, et l'Utilisateur peut demander un exemplaire de ces informations sur simple demande à KBC Bank. L'Utilisateur est toutefois toujours responsable des conséquences de son choix résultant des ordres qu'il a donnés.

- 4.11** Les Titres émis ou à émettre par l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, ne sont en particulier pas disponibles aux fins de distribution à, ou d'investissement par des investisseurs américains. Ces titres ne seront pas enregistrés en vertu de l'US Securities Act de 1933 tel qu'il a été modifié au fil du temps (le '**Securities Act**') et ne peuvent pas être directement ou indirectement proposés ou vendus aux États-Unis ou sur leurs territoires ou possessions ou sur des territoires qui tombent sous la juridiction des États-Unis, ni à des ou au profit de ressortissants américains, sauf en cas de transaction non contraire au Securities Act ou à toute autre législation financière ou fiscale américaine en vigueur (y compris, sans y être limité, tout droit applicable d'un État des États-Unis).
- 4.12** KBC Bank n'est pas tenue de participer aux assemblées des actionnaires, obligataires, créanciers ou autres types d'assemblées relatives aux Titres. KBC Bank ne devra pas non plus participer aux votes ou décisions dans le cadre de faillites, accords judiciaires et/ou autres événements relatifs à ces Titres. KBC Bank n'a pas d'obligations fiduciaires ou autres à l'égard des titulaires de Titres et n'est en particulier pas tenue d'effectuer des constatations afin de protéger ou d'améliorer les intérêts des titulaires de Titres.

## **5 Enregistrement**

- 5.1** La Plateforme Bolero Crowdfunding est composée d'une partie accessible au public et d'une partie non accessible au public. Afin de pouvoir pleinement profiter des services de la Plateforme Bolero Crowdfunding (y compris, par exemple, la souscription de Titres), il convient de s'enregistrer en tant qu'Utilisateur et créer un Profil d'utilisateur.
- 5.2** L'enregistrement et la création d'un Profil d'utilisateur engendrent une relation contractuelle entre l'Utilisateur, d'une part, et KBC Bank, d'autre part. Cette relation contractuelle est régie par les présentes Conditions d'Utilisation.
- 5.3** Afin de pouvoir créer un Profil d'utilisateur, l'Utilisateur doit remplir les conditions suivantes:
- 5.3.1** si l'Utilisateur est une personne physique:
- (i) être majeur;
  - (ii) être domicilié en Belgique; et
  - (iii) ne pas être déclaré incapable;
- 5.3.2** si l'Utilisateur est une personne morale: avoir son siège social et sa direction effective en Belgique.
- 5.4** Pendant la procédure d'enregistrement, les champs obligatoires doivent être complétés de manière complète, correcte et véridique.
- 5.5** En s'enregistrant, l'Utilisateur accepte le traitement de ses Données à caractère personnel conformément à la Déclaration de confidentialité, y compris la transmission des Données à

caractère personnel communiquées par les Utilisateurs aux autres entités au sein du groupe KBC.

- 5.6** Pendant la procédure d'enregistrement, l'Utilisateur choisit un nom d'utilisateur et un mot de passe sécurisé (les '**Données de connexion**'). L'Utilisateur est responsable de la sûreté du mot de passe choisi. KBC Bank conseille d'utiliser un mot de passe composé de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et d'autres caractères.
- 5.7** La procédure d'enregistrement ne sera complète et le Profil d'utilisateur ne sera activé qu'après acceptation par l'Utilisateur (i) des présentes Conditions d'utilisation, (ii) de la Déclaration de confidentialité et après confirmation par l'Utilisateur qu'il a lu et compris les informations présentes dans la Brochure. La création d'un Profil d'utilisateur implique que l'Utilisateur a préalablement pris connaissance des Conditions d'utilisation et de la Déclaration de confidentialité, et qu'il les a acceptées. L'Utilisateur déclare qu'il comprend et accepte les risques (y compris ceux exposés dans la Brochure).
- 5.8** L'Utilisateur s'engage à respecter scrupuleusement les Conditions d'utilisation. Le non-respect d'une quelconque obligation et/ou disposition des présentes Conditions d'utilisation peut donner lieu à la résiliation immédiate du Profil d'utilisateur et à l'interdiction d'accès à la Plateforme Bolero Crowdfunding, sans préavis ni dédommagement redevable dans le chef de KBC Bank, et ce, sans préjudice de l'éventuel droit à des dommages et intérêts dans le chef de KBC Bank.

## **6 Identification et classification des Utilisateurs**

- 6.1** L'Utilisateur s'engage à communiquer son identité et sa résidence légale ou son siège social (et administratif). Les Utilisateurs de nationalité belge s'engagent également à communiquer leur état civil. L'Utilisateur accepte que le personnel de KBC Bank effectue ses obligations en la matière conformément aux dispositions réglementaires, aux recommandations des autorités de surveillance et à la déontologie financière. L'Utilisateur accepte que KBC Bank prenne une copie des pièces d'identité et conserve ces copies conformément à ces prescriptions.
- 6.2** Les personnes physiques qui souhaitent souscrire des Titres communiquent les données mentionnées à l'Article 6.1 à KBC Bank au moyen de leur carte d'identité électronique délivrée par les autorités belges. Si l'Utilisateur ne dispose pas d'un lecteur de carte d'identité électronique, il transmettra le Document d'identification complété et signé ainsi qu'une copie de sa carte d'identité ou de son passeport au service Client Services de KBC Bank, à l'adresse suivante: KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou par courriel à [administratie@crowdfunding.bolero.be](mailto:administratie@crowdfunding.bolero.be).
- 6.3** Les personnes physiques de nationalité étrangère doivent communiquer leur identité et leur domicile en Belgique à l'aide de leur carte d'identité ou de leur passeport conformément aux dispositions de l'Article 6.2. Les Utilisateurs de nationalité étrangère peuvent en outre être invités à démontrer leur capacité juridique.
- 6.4** KBC Bank peut à tout moment exiger que les documents d'identité soient traduits pour le compte de l'Utilisateur, par un traducteur assermenté ou non. L'Utilisateur autorise KBC Bank à vérifier l'authenticité des documents et l'exactitude des données d'identification auprès d'instances publiques ou privées, comme par exemple celles du registre de la population et du registre des étrangers.

- 6.5** KBC Bank se réserve le droit de réclamer, en fonction des résultats de l'identification et de la classification, des données et documents supplémentaires comme les statuts, les listes de membres, le numéro d'entreprise, le numéro de TVA, le numéro d'enregistrement si l'Utilisateur est un entrepreneur, des données concernant la capacité juridique, l'état civil, la situation familiale, le régime matrimonial, la séparation de fait, l'ayant droit économique, etc.
- 6.6** Les modifications relatives aux données communiquées, à la représentation, à la position en droit (dont l'état civil et la capacité juridique) doivent toujours être communiquées sans délai à KBC Bank au moyen d'une lettre signée adressée au service Client Services de KBC Bank à l'adresse suivante: KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou au moyen d'un e-mail signé électroniquement adressé à [administratie@crowdfunding.bolero.be](mailto:administratie@crowdfunding.bolero.be). À défaut, KBC Bank se réserve le droit de s'appuyer sur les données connues, avec toutes les conséquences juridiques que cela peut entraîner.
- 6.7** KBC Bank n'est en outre responsable ni des conséquences de l'absence de communication (ou de la communication tardive) des modifications (telles que la non-distribution de la correspondance), ni du fait que l'authenticité ou la validité des documents présentés peut être sujette à caution, ni du contenu des données communiquées en général.
- 6.8** KBC Bank peut à tout moment demander des informations supplémentaires afin de respecter ses obligations légales et réglementaires consistant à s'informer suffisamment sur les connaissances et l'expérience de l'Utilisateur en matière d'investissements, de sorte qu'elle puisse juger si le service ou le Titre est adéquat, et l'Utilisateur s'engage à remettre sans délai les informations demandées à KBC Bank.
- 6.9** Les époux, quel que soit leur régime matrimonial, sont censés pouvoir agir seuls et poser tous les actes dans le cadre de Bolero Crowdfunding, aussi bien ceux de gestion que ceux de disposition, au sens le plus large.
- 6.10** Les personnes morales belges s'identifient à l'aide de leur acte ou arrêté de constitution et/ou des statuts coordonnés et ce, dans la mesure où la publication est requise, au moyen d'un extrait (des annexes) du Moniteur belge ou d'un extrait certifié conforme délivré par la Banque-carrefour des Entreprises. Une copie de ces documents sera transmise au service Client Services de KBC Bank à l'adresse suivante: KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou par courriel à [administratie@crowdfunding.bolero.be](mailto:administratie@crowdfunding.bolero.be).
- 6.11** KBC Bank peut toujours exiger la présentation des statuts coordonnés, des formulaires intitulés '*bénéficiaire effectif*' et de documents financiers et commerciaux.
- 6.12** Il convient en outre produire les documents nécessaires indiquant qui peut représenter la personne morale (fondateur, administrateur, gérant, syndic, etc.), avec mention des nom, prénom et adresse du représentant. Ces documents peuvent notamment comprendre les statuts ou l'acte de constitution de la personne morale, un extrait (des annexes) du Moniteur belge ou un mandat particulier, et une copie doit être transmise à KBC Bank conformément à l'Article 6.11.
- 6.13** Les représentants de personnes morales seront identifiés comme des personnes physiques ou, le cas échéant, comme des personnes morales. KBC Bank peut exiger que l'authenticité des signatures apposées sur les documents transmis, soit confirmée par des

fonctionnaires compétents à cet effet ou par des procédures appropriées. Les représentants de la personne morale sont solidairement responsables avec l'Utilisateur pour les actes qui dépasseraient leur compétence.

- 6.14** Sur demande expresse, KBC Bank peut entamer une relation avec une organisation/association sans personnalité juridique pour autant que l'organisation et les objectifs de l'association soient en adéquation avec la déontologie financière, et pour autant que l'organisation puisse s'identifier à l'aide d'un document signé par tous les membres de l'organisation (dénommé ci-après 'les statuts') devant au moins contenir les données suivantes: le nom de l'organisation, les noms et adresses des membres, les personnes désignées en tant que représentants de l'organisation et le fait que ces représentants peuvent valablement lier les membres pour toutes les opérations. En entamant une relation avec une telle organisation sans personnalité juridique, tous les membres de l'organisation qui en ont signé les statuts, deviennent clients de KBC Bank.
- 6.15** La/les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui représente(nt) cette organisation sans personnalité juridique lors de l'enregistrement sur la Plateforme de Crowdfunding, sera/seront identifiée(s) respectivement comme personne(s) physique(s) ou morale(s)
- 6.16** KBC Bank peut exiger de l'Utilisateur qu'il signe une déclaration relative à l'origine de fonds.
- 6.17** Sur la base de la réglementation belge et européenne en vigueur, KBC Bank doit répartir ses Utilisateurs dans différentes catégories en fonction des connaissances et de l'expérience des Utilisateurs en matière d'instruments financiers et des risques qui y sont liés. Différents niveaux de protection sont prévus pour les différentes catégories.
- 6.18** Sauf indication contraire par KBC Bank aux Utilisateurs, KBC Bank classifera tous les Utilisateurs comme 'Clients non professionnels' pour les services offerts par KBC Bank en rapport avec la Plateforme Bolero Crowdfunding.

## **7 Droit d'usage**

- 7.1** La Plateforme Bolero Crowdfunding est la propriété exclusive de KBC Bank. L'ouverture d'un Profil d'utilisateur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding procure à l'Utilisateur un droit gratuit (sous réserve de l'Article 17, non exclusif et non cessible d'utilisation du logiciel et des applications qui sont mis à sa disposition par KBC Bank dans le cadre de Bolero Crowdfunding.
- 7.2** L'Utilisateur s'engage à ne faire usage de son droit d'utilisation de Bolero Crowdfunding qu'à des fins personnelles et à n'effectuer aucun ordre ou autres opérations pour le compte de personnes autres que l'Utilisateur. L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder à ou mettre à disposition d'un tiers, sous quelque forme que ce soit, son droit d'utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding.
- 7.3** L'Utilisateur s'engage en outre à exercer son droit d'utilisation de Bolero Crowdfunding de façon normale et prudente, ce qui implique par exemple, mais sans s'y limiter, qu'il:
  - 7.3.1** n'effectuera aucune opération qui perturberait ou menacerait de perturber le déroulement ordonné des systèmes externes et/ou du système en ligne de KBC Bank, et/ou qui représenterait ou pourrait représenter un préjudice pour le propriétaire ou le responsable de ces systèmes ou de tous les autres utilisateurs de ces systèmes; et

- 7.3.2 ne profitera pas d'éventuelles limites techniques du système en visant des profits qui ne peuvent se justifier d'un point de vue économique mais qui sont uniquement possibles en exploitant ces limites techniques du système.

En cas de non-respect de cet engagement, KBC Bank se réserve tous les droits d'agir conformément aux dispositions des Articles 30.3 et 30.4 des présentes Conditions d'Utilisation.

## **8 Projets**

- 8.1 Grâce à la Plateforme Bolero Crowdfunding, l'Utilisateur peut prendre connaissance des Projets des Entreprises.
- 8.2 La décision de KBC Bank de publier un Projet sur la Plateforme Bolero Crowdfunding n'équivaut en aucun cas à une évaluation des chances de réussite de ce Projet, pas plus qu'elle ne constitue un conseil financier ni d'investissement à l'Entreprise ou à l'Utilisateur.
- 8.3 Pour autant que le droit applicable les y autorise, KBC Bank et les personnes qui lui sont liées n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, le caractère actuel et la précision des informations fournies par l'Entreprise ou par un Véhicule de financement. Pour autant que cela soit admis sous un quelconque droit applicable, KBC Bank et toute personne liée ne sont pas responsables des pertes, dommages ou frais, aussi bien directs qu'indirects, qui résultent de la visite de, l'utilisation de ou la confiance à l'égard de la Plateforme Bolero Crowdfunding, y compris, sans s'y limiter, les pertes, dommages ou frais résultant d'une quelconque décision prise sur la base d'informations publiées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, dont par exemple l'investissement dans les Titres proposés sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.

## **9 Forum Q&A**

- 9.1 Grâce au Forum Q&A de la Plateforme Bolero Crowdfunding, l'Utilisateur peut poser des questions à l'Entreprise concernant des Projets en postant un message sur le Forum Q&A en question.
- 9.2 L'Utilisateur s'engage à se comporter comme un Utilisateur consciencieux sur le Forum Q&A, et il accepte la responsabilité du contenu des messages qu'il poste. Ne sont notamment pas acceptables, les messages qui
- 9.2.1 sont contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs;
  - 9.2.2 incitent à la haine raciale, au racisme, au négationnisme et/ou à la discrimination, de quelque nature que ce soit;
  - 9.2.3 visent le trafic d'instruments financiers (y compris les Titres);
  - 9.2.4 rendraient publiques des informations privées ou confidentielles relatives à l'Entreprise, à moins que ces informations soient publiées par l'Entreprise elle-même;
  - 9.2.5 visent une forme (déguisée) de publicité et/ou de spam;
  - 9.2.6 portent atteinte à la vie privée ou à la réputation d'autrui;
  - 9.2.7 contiennent des réactions calomnieuses, des disputes, du harcèlement, des insultes graves, des menaces et/ou toute autre forme de réactions déplacées;



- 9.2.8 contiennent des images pornographiques et/ou de la pédophilie;
- 9.2.9 constituent une infraction aux droits de propriété intellectuelle de KBC Bank, d'autres Utilisateurs et/ou de tiers; ou
- 9.2.10 nuisent à ou surchargent l'utilisation de Bolero Crowdfunding, comme le piratage (ou la tentative de piratage).

**9.3** KBC Bank n'est en aucun cas responsable du contenu des messages postés sur le Forum Q&A. KBC Bank se réserve le droit de contrôler, suspendre ou supprimer n'importe quel message, ou de bloquer les droits d'écriture d'un Utilisateur, pour une raison qu'elle estime opportune et sans notification. Les plaintes relatives aux messages publiés sur le Forum Q&A peuvent toujours être signalées à KBC Bank aux conditions exposées à l'Article 28 (*Plaintes*).

**9.4** Seule l'Entreprise fournit des réponses sur le Forum Q&A. Les Articles 8.2 et 8.3 des présentes Conditions d'utilisation s'appliquent en conséquence.

## **10 Communication**

**10.1** L'Utilisateur s'engage à ne communiquer avec les autres Utilisateurs (y compris les Entreprises) que par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding et des moyens de communication qui y sont prévus. L'Utilisateur n'est en aucun cas autorisé à communiquer avec d'autres Utilisateurs (y compris les Entreprises) par une voie autre que la Plateforme Bolero Crowdfunding dans le cadre du/des Projet(s). Si les moyens de communication existants sont insatisfaisants aux yeux de l'Utilisateur, celui-ci prendra contact avec KBC Bank via [administratie@crowdfunding.bolero.be](mailto:administratie@crowdfunding.bolero.be) ou par téléphone au numéro 02 429 00 32, et il expliquera le problème.

**10.2** Si l'Utilisateur indique une adresse e-mail pendant la procédure d'enregistrement, KBC Bank part du principe que l'Utilisateur accepte les e-mails et Internet comme moyen de communication pouvant être utilisé par KBC Bank pour ses communications à l'Utilisateur. KBC Bank est également habilitée à envoyer par fax ou par courrier électronique toute notification normalement adressée par pli recommandé, contre remise d'un accusé de réception par l'Utilisateur.

**10.3** Dans les cas où l'Utilisateur recevrait des informations de KBC Bank par e-mail ou toute forme de transmission téléphonique ou électronique, l'Utilisateur accepte que KBC Bank ne peut être tenue responsable de la mesure dans laquelle les informations ainsi transmises ont été correctement et complètement reçues, ni d'un quelconque retard ou interruption de la transmission ou d'un quelconque dommage à la suite de l'utilisation des informations par l'Utilisateur ou par des tiers qui entreraient en leur possession.

## **11 Souscription de Titres**

**11.1** L'Investisseur peut souscrire sur la Plateforme Bolero Crowdfunding des Titres que l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, a l'intention d'émettre. La souscription par téléphone ou par e-mail n'est pas possible.

**11.2** Avant de souscrire des Titres, l'Investisseur est tenu de s'informer concernant le Projet, les Titres et les Conditions relatives aux Titres. Sur la Page projet concernée, l'Investisseur trouve toutes les informations relatives:

- 11.2.1 à l'Entreprise;

- 11.2.2 à la nature des Titres proposés par l'Entreprise;
  - 11.2.3 aux Conditions relatives aux Titres;
  - 11.2.4 au Prix d'émission par Titre;
  - 11.2.5 au Montant minimal de financement par Crowdfunding;
  - 11.2.6 à d'éventuelles Autres conditions d'investissement;
  - 11.2.7 au Délai de souscription;
  - 11.2.8 à la Date d'émission;
  - 11.2.9 à la Date de remboursement; et
  - 11.2.10 aux facteurs de risque associés au Crowdfunding, au Projet, à l'Entreprise, aux Titres et, le cas échéant, aux investissements par le biais d'Avantages fiscaux et/ou de Véhicules de financement.
- 11.3** Si les Titres se présentent sous la forme d'actions, celles-ci seront émises par une société coopérative (SC). Si la SC est un Véhicule de financement, celui-ci affectera le produit de la campagne de Crowdfunding au financement d'une prise de participation dans l'Entreprise.
- 11.4** L'Investisseur choisit le nombre de Titres qu'il souhaite souscrire au Prix d'émission indiqué par Titre. Si aucune Note d'information n'est publiée pour le financement du Projet, l'Investisseur peut souscrire des Titres pour un montant maximum de 5 000 euros. Il s'agit là du montant de souscription maximum légalement autorisé pour les financements par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding, où le Montant maximum de financement par Crowdfunding est inférieur ou égal à 500 000 euros et aucune Note d'information n'est publiée. KBC Bank a toujours le droit de limiter davantage le montant de souscription maximum. La souscription aux Titres se fait à la condition suspensive que le Montant minimal de financement par Crowdfunding soit atteint à l'expiration du Délai de souscription et que les Autres conditions d'investissement soient remplies.
- 11.5** Le fait de cliquer sur 'J'accepte' entraîne la conclusion d'un Contrat d'investissement entre l'Investisseur d'une part et l'Entreprise (et, le cas échéant, le Véhicule de financement) d'autre part, l'Investisseur s'engageant à acquérir le nombre de Titres annoncé par l'Utilisateur, et l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, s'engageant à vendre le nombre de Titres souhaité par l'Investisseur:
- 11.5.1 au Prix d'émission stipulé;
  - 11.5.2 conformément aux Conditions relatives aux Titres;
  - 11.5.3 à la condition suspensive qu'à l'expiration du Délai de souscription, (i) la souscription atteigne le Montant minimum de financement par Crowdfunding et (ii) que les Autres conditions d'investissement soient remplies; et
  - 11.5.4 pour autant que cette acquisition n'entraîne pas de Sursouscription, laquelle aurait un effet bloquant conformément à l'Article 12.1.
- 11.6** Les Utilisateurs reconnaissent expressément que KBC Bank n'est pas partie au Contrat d'investissement.
- 11.7** Les Utilisateurs déclarent et garantissent à KBC Bank que:

- 11.7.1 ils sont conscients des risques qu'entraînent un investissement dans les Titres, un Avantage fiscal ou un investissement par le truchement d'un Véhicule de financement, et confirment qu'ils comprennent suffisamment ces risques et les acceptent;
  - 11.7.2 ils ont lu les facteurs de risque exposés dans la Brochure et sur la Page projet, et qu'ils les comprennent suffisamment et les acceptent;
  - 11.7.3 ils reconnaissent qu'investir dans les Titres est extrêmement risqué, que l'investissement ne générera peut-être aucun rendement et qu'ils peuvent éventuellement perdre leur investissement; et
  - 11.7.4 ils sont établis en Belgique ; et
  - 11.7.5 s'ils investissent dans un Projet qui entre en ligne de compte pour l'octroi d'un Avantage fiscal et qu'ils peuvent et souhaitent bénéficier de cet Avantage, ils connaissent et remplissent les conditions imposées aux Investisseurs pour entrer en ligne de compte pour bénéficier de cet Avantage fiscal, en particulier les conditions imposées par l'article 145/26 CIR 92 ou 21, 13° CIR 92.
- 11.8** Si KBC Bank constate que l'Entreprise ou le Véhicule de financement ne répond pas (plus) aux conditions des Conditions d'utilisation et/ou à toute autre condition complémentaire convenue entre elle et l'Entreprise, elle pourra, à son entière discrétion, supprimer le Projet de la Plateforme Bolero Crowdfunding. Tous les Contrats d'investissement ayant trait à ce Projet et déjà conclus à ce moment deviendront alors caduques. Une fois le Projet supprimé de la Plateforme Bolero Crowdfunding, KBC Bank en informera le plus vite possible par e-mail l'Utilisateur ayant conclu un Contrat d'investissement à propos d'un Projet.

## **12 Sursouscription**

- 12.1** Si une acquisition de Titres pendant le Délai de souscription entraîne une Sursouscription, la Plateforme Bolero Crowdfunding est configurée pour réagir de la manière suivante: si le Montant maximum de financement par Crowdfunding est atteint, la Plateforme Bolero Crowdfunding bloque tout achat ultérieur de Titres et informe les Investisseurs qu'il est impossible de procéder à de nouvelles souscriptions de Titres. Le Montant maximum de financement par Crowdfunding est considéré comme atteint dès que ce montant a été transféré sur le Compte Crowdfunding de KBC Bank.
- 12.2** L'Utilisateur reconnaît par conséquent que la souscription de Titres se fait sur la base de l'ordre chronologique dans lequel les souscriptions ont été traitées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding et que la mise en vente de Titres sur la Plateforme Bolero Crowdfunding n'est valable que si elle ne donne pas lieu à une Sursouscription bloquante pendant le Délai de souscription conformément à l'Article 12.1.
- 12.3** L'Utilisateur peut uniquement souscrire des Titres tant que le Délai de souscription n'est pas arrivé à échéance ou, si la souscription est effectuée avant l'échéance, tant que le Montant maximum de financement par Crowdfunding n'a pas été atteint.
- 12.4** Les achats de Titres qui donnent lieu à une Sursouscription telle que visée à l'article 12.1 ne sont pas valables. En cas de Sursouscription, KBC Bank remboursera aux Investisseurs concernés, le plus rapidement possible, à la Date de clôture ou après, les Montants versés pour les achats qui donnent lieu à la Sursouscription.

## **13 Ordres transmis à KBC Bank**

- 13.1** KBC Bank peut à tout moment refuser des ordres donnés par l'Utilisateur, sans devoir justifier ce refus. KBC Bank informera l'Utilisateur au plus vite d'un tel refus.
- 13.2** Pour éviter toute erreur, les instructions de l'Utilisateur doivent être complètes et claires. KBC Bank a le droit de ne pas exécuter des ordres incomplets, imprécis, illisibles ou peu clairs pour une quelconque autre raison. Si l'ordre est néanmoins exécuté, la responsabilité de l'Utilisateur demeurera engagée pour les erreurs dues au caractère incomplet ou imprécis de son ordre.
- 13.3** L'Utilisateur s'engage à conserver consciencieusement et à tenir secrets les formulaires, supports d'informations, mots de passe et codes d'accès mis à sa disposition. Il est responsable des éventuelles conséquences d'un vol, d'une perte ou d'un abus des documents, supports d'informations, mots de passe et codes d'accès en question, ainsi que de la conservation non consciencieuse et/ou de l'usage abusif d'un mot de passe ou d'un code d'accès, et ce sauf dispositions légales contraires, et/ou preuve d'intention ou de faute grave dans le chef de KBC Bank.
- 13.4** Sans préjudice des dispositions qui précèdent, KBC Bank fournit, sur demande de l'Utilisateur, les informations demandées concernant le statut de ses ordres. KBC Bank informe l'Utilisateur de tout problème entravant sérieusement l'exécution correcte de ses ordres, dès qu'elle en prend connaissance.

## **14 Paiement**

- 14.1** Les paiements pour des Titres sur la Plateforme Bolero Crowdfunding peuvent se faire, au choix de l'Investisseur, par (i) des moyens de paiement directs en ligne, à savoir Bancontact/Mistercash ou des boutons de paiement, ou (ii) par virements bancaires. Quel que soit le moyen de paiement choisi, l'Investisseur mentionne son Compte bancaire de Crowdfunding pendant la procédure d'investissement sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.
- 14.2** Si l'Investisseur souhaite payer par virement bancaire, il coche cette option sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. L'Investisseur reçoit alors une communication structurée qu'il doit mentionner lors de l'exécution du virement bancaire à partir de son Compte bancaire de Crowdfunding. Au moment du virement bancaire, le Compte bancaire de Crowdfunding de l'Investisseur est débité du Montant d'investissement. Le Montant d'investissement est ensuite versé sur le Compte Crowdfunding de KBC Bank.
- 14.3** Si le montant versé sur le Compte Crowdfunding de KBC Bank (le '**Montant versé**') conformément à l'article 14.2 ne correspond pas au Montant d'investissement, l'Investisseur sera considéré comme souscrivant les Titres pour le Montant versé, sans préjudice des restrictions imposées aux articles 11.4 et 12. Si le Montant versé n'est pas divisible par le Prix d'émission, l'Investisseur sera considéré comme souscrivant le nombre maximum de Titres dont le Prix d'émission est couvert par le Montant versé, sans préjudice des restrictions imposées aux articles 11.4 et 12. L'éventuel surplus sera reversé par KBC Bank sur le Compte bancaire de Crowdfunding de l'Investisseur concerné.
- 14.4** Si l'Investisseur souhaite payer par le biais d'un moyen de paiement direct en ligne, il coche cette option sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. Une fois que l'Investisseur a fait ce choix, il est renvoyé vers l'interface de paiement en ligne du Prestataire de Services de paiement afin de poursuivre la procédure de paiement. Sur cette interface de paiement, le

montant de paiement désigné par l'Investisseur est complété automatiquement. L'Investisseur choisit ensuite le paiement par Bancontact/Mistercash ou par le bouton de paiement, qu'il confirme conformément à la procédure correspondante. Au moment de l'exécution du paiement par le moyen de paiement choisi sur l'interface de paiement du Prestataire de Services de paiement, la carte bancaire de l'Investisseur est débitée du Montant d'investissement. Le Prestataire de Services de paiement se charge ensuite du transfert du Montant d'investissement vers le Compte Crowdfunding de KBC Bank.

- 14.5** La page web externe sur laquelle le paiement se fait, n'est pas gérée par KBC Bank. L'Investisseur reconnaît expressément que KBC Bank ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation des services de paiement proposés par le Prestataire de Services de paiement.
- 14.6** L'Investisseur accepte que KBC Bank communique les données de sa carte d'identité, transmises à KBC Bank conformément à l'Article 6.2, au Prestataire de Services de paiement afin de permettre à ce dernier de remplir ses obligations légales en tant que prestataire de services de paiement.
- 14.7** Indépendamment du moyen de paiement choisi, les Montants d'investissement sont bloqués sur le Compte Crowdfunding de KBC Bank jusqu'à (i) la Date d'émission si le Montant minimal de financement par Crowdfunding est collecté par l'Entreprise et que les éventuelles Autres conditions d'investissement ont été remplies, ou bien (ii) jusqu'à la Date de remboursement, si le Montant minimal de financement par Crowdfunding n'a pas été collecté par l'Entreprise ou que les éventuelles Autres conditions d'investissement n'ont pas été remplies. KBC Bank n'est en aucun cas redevable d'intérêts aux Investisseurs ou Entreprises pour la période au cours de laquelle les Montants d'investissement sont bloqués sur le Compte Crowdfunding de KBC Bank.
- 14.8** Les montants payables, le cas échéant, à l'Investisseur par l'Entreprise pendant la durée des Titres seront arrondis au centime d'euro le plus proche et un demi-centime d'euro sera arrondi au centime supérieur.

## **15 Émission**

- 15.1** Si, à l'expiration du Délai de souscription, (i) les titres sont souscrits pour le Montant minimum de financement par Crowdfunding et (ii) les Autres conditions d'investissement éventuelles sont remplies, la confirmation selon laquelle l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, procédera, conformément au Contrat d'investissement, à l'émission des Titres à la Date d'émission, est adressée par courriel à l'Investisseur.
- 15.2** Après l'Émission, les Titres sont inscrits au nom de l'Investisseur au registre des Titres de l'Entreprise ou, le cas échéant, du Véhicule de financement, sur la base des informations fournies par l'Investisseur et disponibles sur la Plateforme de Crowdfunding Bolero.
- 15.3** À la Date d'émission, KBC Bank versera la somme des Montants d'investissement qui ont été payés pour la souscription des Titres en question, minorée de la Success Fee due et prélevée par KBC Bank, sur un compte bancaire de l'Entreprise ou, le cas échéant, du Véhicule de financement.
- 15.4** Tous les dividendes, intérêts et montants de remboursement revendiqués par l'Investisseur en vertu des Titres émis à son nom seront versés par l'Entreprise ou, le cas échéant, par le Véhicule de financement, sur son Compte bancaire de Crowdfunding. Les frais résultant éventuellement de ce versement seront à charge de l'Entreprise ou, le cas échéant, du

Véhicule de financement. KBC Bank ne fera aucun décompte sur le paiement de dividendes, intérêts et montants à rembourser et ne pourra par conséquent être tenue responsable d'éventuelles erreurs qui surviendraient à propos du paiement ou du calcul de ces montants.

## **16 Remboursement**

- 16.1** Si, à l'expiration du Délai de souscription, (i) le Montant minimum de financement par Crowdfunding n'est pas atteint ou (ii) si toutes les Autres conditions d'investissement éventuelles ne sont pas remplies, l'Investisseur recevra par courriel une confirmation de la caducité du Contrat d'investissement et de l'absence d'émission des Titres.
- 16.2** À la Date de remboursement, KBC Bank donnera l'ordre de rembourser les Montants d'investissement aux Investisseurs respectifs sur leur Compte bancaire de Crowdfunding respectif.

## **17 Commissions et frais**

- 17.1** KBC Bank n'impute aucun coût à l'Investisseur pour la souscription des Titres.
- 17.2** L'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, est redevable d'une commission totale à KBC Bank, égale à 6% au plus du total des Montants d'investissement (la '**Commission de Crowdfunding**'). La Commission de Crowdfunding se compose (i) d'une *up-front fee* non restituable équivalant à 1% du total maximum autorisé ou approuvé des Montants d'investissement, plafonné à 5 000 euros (l'**Up-front Fee**'), et (ii) d'une *success fee* de 6% au plus du total des Montants d'investissement, minorée de l'Up-front Fee déjà versée (la '**Success Fee**'), pour autant que le Montant minimum de financement par Crowdfunding soit atteint dans le Délai de souscription d'un Projet déterminé.
- 17.3** Le montant de la Success Fee due et, par conséquent, de la Commission de Crowdfunding, peut être majoré au-delà du montant maximum renseigné à l'article 17.2 si cela a été convenu expressément et préalablement à la Date d'émission entre l'Entreprise et KBC Bank.
- 17.4** L'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, supporte les frais de dossier exposés par KBC Bank (comme les 300 euros de frais de dossier si l'Entreprise doit demander un nouveau screening du Projet) dans le cadre de la campagne de crowdfunding, de même que les frais liés aux Services de support fournis dans le cadre de la campagne de crowdfunding et des Titres.
- 17.5** Les montants payés pour les frais de dossier ou les Services de support par l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, ne sont pas déduits de la commission due à KBC Bank par l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement.
- 17.6** L'utilisation d'un Véhicule de financement elle-même, conformément à l'article 11.3 des présentes Conditions d'utilisation, n'entraîne aucun coût spécifique pour l'Investisseur. Le Véhicule de financement ne peut prendre à sa charge aucun coût opérationnel, hormis les charges récurrentes liées à son existence ou à son fonctionnement, dont, sans exclusion, les frais d'établissement et de publication des comptes annuels et la rémunération des administrateurs *ad hoc* en cas de conflit d'intérêts au niveau d'un des administrateurs, ou encore les coûts éventuellement liés à la préservation de droits du Véhicule de

financement en sa qualité d'actionnaire de l'entreprise sous-jacente financée ou de son ayant droit. Ces charges récurrentes sont estimées entre 200 et 750 euros par an.

- 17.7** Les commissions, les frais et rémunérations dus au Représentant des investisseurs dans le cadre des Services de réparation en matière d'investissement fournis, sont purement à charge de l'Entreprise, comme stipulé dans le Contrat d'investissement.
- 17.8** Les frais de tous les appareils, y compris tous les appareils informatiques (PC et modem), le lecteur de carte d'identité électronique, les frais liés à l'accès à Internet, la connexion, l'adaptation et les autres frais de communication par téléphone ou d'autres moyens de communication, sont à charge de l'Utilisateur.

## **18 Les Services de réparation en matière d'investissement**

- 18.1** Si l'Entreprise a émis des Titres sous la forme d'obligations (subordonnées), KBC Bank présente aux Utilisateurs une partie externe qui assumera le rôle d'interlocuteur central (le '**Représentant des investisseurs**') qui peut négocier, au nom des Investisseurs, des solutions au cas où l'Entreprise rencontre des problèmes de paiement pour les obligations émises par le biais de Bolero Crowdfunding et où une négociation s'avère nécessaire entre l'Entreprise et les Investisseurs (les '**Services de réparation en matière d'investissement**').
- 18.2** Les modalités de désignation et le mandat de représentation du Représentant des investisseurs dans le cadre des Services de réparation en matière d'investissement sont exposés dans le présent Article 18 et définis plus avant dans le Contrat d'investissement.
- 18.3** Le Représentant des investisseurs sera désigné de commun accord entre l'Entreprise et l'Investisseur si une défaillance intervient au sens du Contrat d'investissement conclu par l'Entreprise et l'Investisseur et ses annexes (ci-après '**Défaillance**'). Le Représentant des investisseurs n'interviendra qu'en cas de Défaillances concernant un emprunt obligataire.
- 18.4** La désignation du Représentant des investisseurs sera déjà définie dans le Contrat d'investissement mais n'entrera en vigueur que lorsqu'une Défaillance se produit, comme stipulé plus avant dans le Contrat d'investissement.
- 18.5** Le Représentant des investisseurs cherchera, dans l'intérêt exclusif des Investisseurs, pendant une période donnée au moyen d'une négociation avec l'Entreprise, des solutions aux problèmes de paiement auxquels l'Entreprise est confrontée, en vue de préserver au maximum les intérêts des Investisseurs et, *in fine*, d'obtenir le paiement le plus élevé possible des montants dus à l'Investisseur/aux Investisseurs, compte tenu de tous les éléments du dossier, dont (sans s'y limiter) la situation financière de l'Entreprise, les perspectives d'amélioration de la situation, la possibilité de prendre des mesures pour y remédier, et les frais liés à l'échec d'une solution négociée.
- 18.6** Le Représentant des investisseurs interviendra en qualité de mandataire, doté de la compétence de négocier et d'élaborer des solutions qui, *in fine*, doivent être acceptées par les Investisseurs selon les prescriptions et les modalités fixées dans le Contrat d'investissement.
- 18.7** Le mandat du Représentant des investisseurs se limite à un vaste mandat de négociation, fixé dans le Contrat d'investissement, sans le droit d'engager les Investisseurs en droit. Lors de l'exécution de son mandat, le Représentant des investisseurs visera exclusivement les intérêts des Investisseurs.

- 18.8** La mission du Représentant des investisseurs est toujours limitée aux litiges entre l'Entreprise et l'Investisseur, KBC Bank n'étant nullement partie directe.

## **19 Enregistrement électronique et preuve**

- 19.1** KBC Bank n'est pas liée par un quelconque document téléchargé par l'Utilisateur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding et/ou imprimé par lui et ne portant pas la signature d'une personne compétente de KBC Bank. Un tel document n'est pas non plus opposable à KBC Bank.

- 19.2** L'Utilisateur accepte que le Profil d'utilisateur créé pour lui lors de l'enregistrement sur la Plateforme Bolero Crowdfunding équivaut à une signature électronique de l'Utilisateur et remplace la signature manuscrite pour toutes les opérations transmises par la Plateforme Bolero Crowdfunding, et qu'elle prouve suffisamment l'identité de l'Utilisateur en tant que donneur d'ordre. L'Utilisateur accepte que toute opération précédée des Données de connexion sera irréfutablement considérée comme émanant de l'Utilisateur qui s'engage expressément à en supporter toutes les conséquences.

- 19.3** Le système informatique de KBC Bank enregistre toutes les opérations effectuées par l'Utilisateur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur accepte expressément que le fichier de KBC Bank dans lequel les différentes opérations qu'il transmet sont enregistrées à la même valeur qu'un document original et a une force probante pour les parties, sous quelque forme que ce soit.

- 19.4** En cas de contestation relative à la réception effective ou non, ou relative au contenu d'e-mails ou d'informations par le biais de la Plateforme Bolero Crowdfunding, le journal de messagerie ou plus précisément le système informatique de KBC Bank et le document tel que reçu par KBC Bank, primera. En ce qui concerne les messages scannés envoyés par e-mail, chaque personne est valablement liée par la reproduction de sa signature sur le message reçu par KBC Bank. L'Utilisateur supporte toutes les conséquences préjudiciables d'une erreur ou d'une fraude, sauf dans la mesure où il est prouvé que les conséquences préjudiciables résultent de la fraude d'un membre du personnel de KBC Bank.

## **20 Hyperliens**

- 20.1** KBC Bank n'exerce aucun contrôle sur et n'est pas responsable des sites web ou emplacements Internet de tiers auxquels l'Utilisateur a accès par le biais d'éventuels 'hyperliens' qui se trouvent sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, ni des informations ou 'hyperliens' qui se trouvent sur ces emplacements. KBC Bank fournit uniquement ces 'hyperliens' pour le confort de l'Utilisateur et n'a pas contrôlé, testé ni vérifié les informations ou logiciels présents sur ces emplacements. L'octroi de la possibilité de surfer sur d'autres sites web ou emplacements Internet par le biais d'"hyperliens" ne peut en aucun cas être considéré comme une forme de conseil, ni à titre de confirmation ou d'acceptation d'informations présentes sur cet emplacement, ni à propos de la sécurité des sites web auxquels renvoient les 'hyperliens'.

- 20.2** KBC Bank rejette toute responsabilité par rapport à la transmission du lien de Pages projet ou de la page [www.crowdfunding.bolero.be](http://www.crowdfunding.bolero.be) à des Utilisateurs et tiers potentiellement intéressés. KBC Bank n'est pas responsable du contenu du lien, ni de la réception et de la transmission de ce lien, ni d'une quelconque communication qui aurait lieu par le biais de



ces liens ou de toute autre manière en dehors de la Plateforme Bolero Crowdfunding, entre les Investisseurs et les Entreprises ou entre Utilisateurs.

## **21 Disponibilité et accès**

**21.1** KBC Bank ne garantit pas que la Plateforme Bolero Crowdfunding fonctionnera de manière ininterrompue et sans erreur et ne peut en aucun cas être tenue responsable d'interruptions ou de perturbations pendant ou par l'utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding. L'accès à la Plateforme Bolero Crowdfunding est temporaire et peut à tout moment être suspendu, supprimé ou modifié par KBC Bank, même sans avertissement, pour un entretien, une réparation et/ou à d'autres fins.

**21.2** En cas d'introduction de Données de connexion erronées, l'accès à la Plateforme Bolero Crowdfunding sera refusé. Si des Données de connexion erronées sont introduites trois fois de suite, l'accès est définitivement bloqué. Dans ce cas, l'Utilisateur doit prendre contact avec KBC Bank.

## **22 Sécurisation**

### **22.1 Données de connexion**

**22.1.1** Les Données de connexion sont destinées à l'usage strictement personnel de l'Utilisateur et ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers (ni à un collaborateur de KBC Bank). L'Utilisateur est responsable de la conservation en sécurité et de la confidentialité de ses Données de connexion. L'Utilisateur veillera notamment à ce que des tiers n'aient pas accès à ses Données de connexion et/ou son Profil d'utilisateur.

**22.1.2** L'Utilisateur assume la pleine responsabilité (aussi bien vis-à-vis de KBC Bank qu'à l'égard de tiers comme d'autres Utilisateurs et Entreprises) de toutes les opérations effectuées pour son compte à l'aide de ses Données de connexion et de toutes les activités effectuées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding à l'aide de ses Données de connexion.

**22.1.3** L'Utilisateur s'engage à ne pas faire un usage abusif d'informations confidentielles d'autres Utilisateurs de Bolero Crowdfunding, quelle que soit la manière dont ces informations sont obtenues.

**22.1.4** Si l'Utilisateur soupçonne un tiers de faire usage de son Profil d'utilisateur et/ou que ses Données de connexion ont été volées, perdues ou qu'elles sont tombées illégalement entre les mains d'un tiers et/ou que la protection de son Profil d'utilisateur a été enfreinte, l'Utilisateur en avertira immédiatement KBC Bank. L'Utilisateur est responsable des dommages qui découlent de la perte, du vol ou de l'usage abusif de ses Données de connexion, dans la mesure où cette perte, ce vol ou cet usage abusif n'a pas été mentionné à temps à KBC Bank.

**22.1.5** Si l'Utilisateur a oublié son mot de passe, il recevra un e-mail sur demande qui lui permettra de créer un nouveau mot de passe. Si l'utilisateur ne reçoit pas cet e-mail, il doit en avertir immédiatement KBC Bank.

### **22.2 Platform Bolero Crowdfunding**

**22.2.1** KBC Bank s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour atteindre un niveau élevé de protection grâce à des mécanismes de protection

informatiques à différents niveaux. KBC Bank n'offre toutefois aucune garantie expresse ou implicite concernant la sécurité de la Plateforme Bolero Crowdfunding.

**22.2.2** Il est interdit de (tenter de) contourner ou de mettre hors service les mesures techniques de protection de ou sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, ou d'y intervenir d'une quelconque autre manière. L'utilisation non autorisée de Données de connexion est une forme de contournement (interdit).

**22.2.3** Toute utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding pour des activités illégales comme l'introduction de virus, chevaux de Troie ou tout autre élément nuisible, est strictement interdite. L'Utilisateur n'est pas autorisé à se procurer un accès illicite à la Plateforme Bolero Crowdfunding ou à l'infrastructure IT sous-jacente, ou à attaquer d'une quelconque manière la Plateforme Bolero Crowdfunding. KBC Bank signalera tout abus aux autorités compétentes et collaborera avec ces autorités afin d'identifier les personnes coupables d'un tel usage abusif de la Plateforme Bolero Crowdfunding.

## **23 Respect de la loi**

**23.1** L'Utilisateur reconnaît qu'il est l'unique responsable du respect de la législation qui lui est applicable, notamment en ce qui concerne les conséquences directes ou indirectes de ses décisions d'investissement et des obligations fiscales qui en découlent.

**23.2** D'une manière générale, l'Utilisateur est responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés par chaque utilisation illégitime ou non conforme aux présentes Conditions d'utilisation et/ou aux Modes d'emploi.

**23.3** En cas de décès de l'Investisseur ou de son/sa conjoint(e), la Société ou, le cas échéant, le Véhicule de financement doit informer l'administration fiscale des titres inscrits au nom de l'Investisseur ou de son/sa conjoint(e) décédé(e) dans le registre des Titres de la Société, conformément à l'article 96 du Code des droits de succession.

## **24 Droits de propriété intellectuelle**

**24.1** Tous les noms, icônes, photos, logos, dessins, modèles, graphiques, représentations, sons, données, banques de données, logiciels, dénominations, noms commerciaux et de domaine, ainsi que tous les éléments disponibles sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, relèvent, sauf indication contraire, de la propriété intellectuelle de KBC Bank ou, le cas échéant, de l'Entreprise qui les a placés sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, et sont par conséquent des œuvres protégées par les droits d'auteur et/ou éventuellement protégées d'une autre manière comme par le droit des marques et le droit des dessins et modèles. Le 'look & feel' du site web de Bolero Crowdfunding est également protégé en tant que tel. Pour son utilisation, l'Utilisateur doit toujours prendre contact avec KBC Bank et/ou l'Entreprise concernée, et obtenir l'autorisation écrite préalable de KBC Bank et/ou, le cas échéant, de l'Entreprise concernée.

**24.2** L'Utilisateur s'engage à n'enfreindre en aucune manière les droits de propriété intellectuelle de KBC Bank, des Entreprises ou, le cas échéant, de tiers, et à ne pas en faire usage sans autorisation écrite préalable.

**24.3** L'Utilisateur s'engage à ne publier sur la Plateforme Bolero Crowdfunding aucun contenu constituant une infraction aux droits de propriété intellectuelle de tiers. L'Utilisateur

préservera et indemnifera intégralement KBC Bank en cas de recours de tiers si l'Utilisateur vient à publier des contenus illicites sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.

- 24.4** Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Notations sont réservés aux Agences de notation qui les ont accordés. Ainsi, tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Notations D&B sont réservés à D&B.

## **25 Données à caractère personnel**

Les Données à caractère personnel de l'Utilisateur sont traitées par KBC Bank, responsable du traitement, conformément à la Déclaration de confidentialité de KBC Bank.

## **26 Confidentialité**

- 26.1** Conformément aux usages généralement en vigueur, KBC Bank ne communique aux tiers extérieurs au groupe KBC (notamment les autorités, l'époux) aucune donnée relative à ses Utilisateurs, sauf autorisation expresse de leur part, lorsqu'ils y sont tenus par la loi ou s'il existe un intérêt légitime.
- 26.2** KBC Bank peut notamment être tenue de fournir des renseignements, documents ou pièces relatifs à la position ou aux ordres de l'Utilisateur ou aux opérations entamées par lui ou effectuées pour lui dans certaines valeurs, y compris tous les renseignements relatifs à son identité et celle du bénéficiaire final de l'opération en question, aux autorités ou autres entités autorisées à cet effet, dans la mesure où une telle obligation lui est imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire en Belgique ou à l'étranger.
- 26.3** Pour autant que nécessaire, l'Utilisateur octroie irrévocablement à KBC Bank l'autorisation de faire une telle communication. Il autorise ainsi notamment KBC Bank à fournir tous les renseignements à l'Autorité des services et marchés financiers, y compris la fourniture de renseignements conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ou à la suite de pouvoirs d'investigation qui seraient octroyés à eux ou à d'autres autorités par une disposition légale ou réglementaire qui complèterait ou remplacerait les prescriptions précitées.
- 26.4** L'Utilisateur s'engage, au sens le plus large, à fournir à KBC Bank tous les documents demandés sur une base légale ou raisonnablement par des autorités fiscales, prudentielles, judiciaires (nationales ou étrangères) et autres autorités, instances, organes ou personnes, de manière générale mais aussi par exemple pour permettre ou autoriser la souscription de titres, des transactions (achat, vente, virement, etc.) de titres et la conservation de titres.
- 26.5** Le simple fait de donner un ordre ou de lancer une opération implique que l'Utilisateur approuve et confirme les autorisations et engagements susmentionnés pour la fourniture de renseignements ou de documents dans la forme demandée.
- 26.6** L'Utilisateur ne peut en aucune manière et sous aucune forme mettre à la disposition de tiers les logiciels, applications et informations qui lui sont fournis par KBC Bank dans le cadre de la Plateforme Bolero Crowdfunding, et il ne peut pas non plus les copier, décompiler, adapter ou modifier d'une quelconque manière. L'Utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de KBC Bank, son éventuel sous-traitant, des Entreprises ou des tiers.

## **27 Responsabilité**

**27.1** Tous les engagements de KBC Bank dans le cadre de la mise à disposition de Bolero Crowdfunding et de la Plateforme Bolero Crowdfunding portent uniquement sur une obligation de moyens.

**27.2** La mise à disposition du service Bolero Crowdfunding ou d'autres Services de support y afférents, ainsi que de la Plateforme Bolero Crowdfunding, ne constitue en rien une garantie quant à l'issue des Projets et à d'éventuels Contrats d'investissement qui en découleraient. KBC Bank ne garantit en aucune façon l'exécution par les Utilisateurs (y compris les Entreprises) des propositions, offres et/ou promesses émises et/ou des engagements pris par l'entremise de la Plateforme Bolero Crowdfunding. KBC Bank ne garantit en aucune manière l'exécution, par les Utilisateurs (dont les Entreprises et les Véhicules de financement), des engagements mutuellement souscrits dans les Contrats d'investissement (y compris, mais sans y être limité, ceux relatifs à un Avantage fiscal) et à l'égard desquels KBC Bank est une partie tierce. Les dispositions précédentes impliquent notamment qu'il n'existe strictement aucun droit de recours à l'encontre de KBC Bank si un Utilisateur (y compris les Entreprises et les Véhicules de financement) vient à ne pas respecter ses engagements découlant d'un Contrat d'investissement. KBC Bank ne se porte nullement garante des Services de support par des prestataires externes ou des Services de réparation en matière d'investissement par le Représentant des investisseurs dans le cadre de la campagne de crowdfunding ou des Titres émis.

**27.3** La responsabilité de KBC Bank ne peut être invoquée que pour les préjudices directs et prévisibles intentionnels ou découlant d'une faute grave dans son propre chef.

**27.4** Plus particulièrement, KBC Bank ne peut généralement être tenue responsable:

**27.4.1** en cas d'événements exceptionnels (i) survenant indépendamment de sa volonté ou d'événements sur lesquels elle n'a pas prise (tels que guerre, émeute, terrorisme, grève, conflit social, panne de courant, incendie, explosion, inondation, tremblement de terre et autres catastrophes naturelles et nucléaires, conditions météorologiques exceptionnelles, difficultés de transmission, panne ou perturbation de systèmes informatiques ou autres, destruction ou effacement de données ou utilisation frauduleuse de celles-ci par des tiers, mauvais fonctionnement de quelque moyen de communication que ce soit, etc.), (ii) interrompant, perturbant et/ou ralentissant les services de KBC Bank ou (iii) en cas d'autres situations de force majeure s'opposant à la fluidité d'un service normal;

**27.4.2** des problèmes d'expédition dus à des facteurs indépendants du contrôle immédiat de KBC Bank, comme une désorganisation temporaire ou une grève des services postaux;

**27.4.3** des dommages résultant de mesures prises par les autorités belges, étrangères, ou autorégulées;

**27.4.4** du non-respect par des tiers des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des Utilisateurs ou de KBC Bank, dont (liste non exhaustive) les Services de support fournis par des prestataires externes ou les Services de réparation en matière d'investissement fournis par le Représentant des investisseurs;

**27.4.5** des erreurs, inexactitudes ou carences dans les informations fournies par des Entreprises ou des tiers et mises à la disposition de l'Utilisateur sur la Plateforme

- Bolero Crowdfunding ou par le biais de celle-ci (telles que notamment des Notations ou, le cas échéant, la Note d'information);
- 27.4.6** des propos tenus par les Utilisateurs sur le Forum Q&A;
  - 27.4.7** en cas d'interruptions ou de pannes résultant d'une surcharge d'Internet et/ou de Bolero Crowdfunding;
  - 27.4.8** lorsqu'une interruption du service est requise (p.ex. pour entretenir, réparer ou améliorer l'appareillage ou les logiciels existants);
  - 27.4.9** en cas d'interruption ou de perturbation du service suite à des manquements, actions, pannes ou fautes de la part du Fournisseur, d'un tiers ou de l'Utilisateur/des Utilisateurs;
  - 27.4.10** pour quelque dommage que ce soit résultant de virus, chevaux de Troie ou tout autre matériel malveillant, n'ayant pu être détectés ou évités en dépit des diverses protections prévues;
  - 27.4.11** en cas de non-obtention d'un Avantage fiscal; et
  - 27.4.12** des dommages résultant d'une infrastructure défectueuse de l'Utilisateur.
- 27.5** Même si KBC Bank a été préalablement informée de la possibilité de dommages indirects ou consécutifs, sa responsabilité vis-à-vis de l'Utilisateur ne pourra en aucun cas donner lieu à un dédommagement pour un préjudice indirect ou consécutif de nature financière, commerciale ou autre, y compris mais sans limitation: augmentation des frais généraux, perturbation du planning, manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, perte de revenus, perte d'opportunités, perte ou détérioration de données, perte d'image de marque et/ou de réputation, perte de goodwill, perte de clientèle ou perte d'économies prévues.
- 27.6** La responsabilité de KBC Bank vis-à-vis des Utilisateurs est limitée à 1 000 euros par Utilisateur et par Projet, sauf en cas de dol ou de fraude dans le chef de KBC Bank.
- 27.7** L'Utilisateur préservera et indemnifiera intégralement KBC Bank en cas de recours de tiers (y compris, mais sans y être limité, d'autres Utilisateurs, Véhicules de financement, Entreprises, prestataires de services externes de Services de support et Représentants des investisseurs) et résultant:
- 27.7.1** de l'utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding;
  - 27.7.2** des informations ou messages échangés sur la Plateforme Bolero Crowdfunding;
  - 27.7.3** des propositions, offres ou promesses faites sur la Plateforme Bolero Crowdfunding (y compris celles afférentes à un Avantage fiscal); et/ou
  - 27.7.4** des engagements pris sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, y compris mais sans limitation, des Contrats d'investissement.
- 27.8** Dans le cas où le Montant de financement maximal par Crowdfunding pour un Projet s'élève à plus de cinq cent mille (500 000) euros ou dans le cas où l'investissement maximal par Investisseur s'élève à plus de cinq mille (5 000) euros, une Note d'information sera publiée pour le Projet sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. La Note d'information n'est pas un prospectus et n'a pas été contrôlée par la FSMA. Les Utilisateurs qui investissent dans les Titres risquent de perdre leur investissement en tout ou en partie et/ou de ne pas atteindre le rendement attendu. Les Titres ne sont pas cotés: Les Utilisateurs qui investissent dans les Titres risquent de rencontrer d'importants problèmes

pour vendre leur position à un tiers, s'ils le souhaitent. KBC Bank et les personnes liées n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la précision des informations figurant dans une telle Note d'information. La date de la Note d'information figure dans la Note d'information. Nulle clause ne contraint KBC Bank à actualiser la Note d'information en cas d'évolutions postérieures à la date de la Note d'information.

- 27.9** Des Notations peuvent être publiées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. Ces Notations peuvent ne pas refléter l'effet potentiel de l'ensemble des risques en ce qui concerne la structure, le marché et d'autres facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la valeur du Titre. Une Notation ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des Titres et peut, à tout moment, être revue ou retirée par l'Agence de notation. Pour autant que cela soit admis sous un quelconque droit applicable, KBC Bank et toutes les personnes liées n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la précision de telles Notations décernées par un organisme externe. La date des Notations est publiée sur la Page projet. Nulle clause ne contraint KBC Bank à actualiser la Notation en cas d'évolutions postérieures à la date de la Notation.
- 27.10** Toutes les informations D&B publiées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding restent la propriété de D&B. D&B n'offre aucune garantie en ce qui concerne les Notations D&B figurant sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.
- 27.11** Bien que D&B utilise des procédures rigoureuses pour tenir à jour sa base de données et fournir des informations précises, l'Utilisateur reconnaît que les Notations D&B peuvent contenir des erreurs. L'Utilisateur est tenu de déterminer si une Notation D&B est suffisante pour l'utilisation qu'en fait l'Utilisateur et l'Utilisateur se base, lorsqu'il se fie à la Notation D&B, sur ses propres aptitudes et son propre jugement.
- 27.12** Toutes les Notations D&B sont fournies sur une base '*as is*', '*as available*' et D&B rejette toutes garanties, explicitement ou implicitement, y compris les garanties d'exactitude, d'exhaustivité, d'actualité, de qualité satisfaisante, de conformité avec la description ou d'aptitude à un objectif particulier. D&B ne garantit pas que les Notations D&B sont dépourvues de toute erreur et dément toute garantie ou déclaration relative à la disponibilité d'informations.
- 27.13** La responsabilité maximale de D&B découlant de ou se rapportant à l'utilisation des Notations D&B, quelle que soit la cause de la réclamation (contrat, acte illégitime, violation de la garantie ou autre), ne dépassera pas cinq mille euros (5 000 euros) pour autant qu'elle soit admise par la législation en vigueur. D&B n'est pas responsable de dommages spéciaux, accessoires, punitifs ou consécutifs (y compris le manque à gagner).

## **28 Plaintes**

- 28.1** L'Utilisateur est tenu de signaler ses plaintes ou remarques relatives à des contradictions qu'il constaterait dans les documents ou tout autre message, rédigé sous quelque forme que ce soit, qui lui sont communiqués ou remis par KBC Bank.
- 28.2** Concernant les délais dans lesquels ces plaintes ou remarques doivent être communiquées à KBC Bank, KBC Bank se réserve le droit de ne donner aucune suite aux plaintes ou remarques qui lui sont communiquées plus de 30 jours calendrier après la mise à disposition des messages en question à l'Utilisateur concerné.

**28.3** L'Utilisateur doit adresser sa plainte au service Client Services de KBC Bank, qui se charge du traitement de la plainte. Il peut prendre contact par e-mail à l'adresse [administratie@crowdfunding.bolero.be](mailto:administratie@crowdfunding.bolero.be) ou par téléphone au numéro 02 429 00 32. Un Utilisateur particulier (à savoir une personne physique qui agit dans le cadre de ses intérêts privés à l'exception de toute forme d'activité professionnelle) n'ayant pas reçu de réponse convaincante à sa plainte formulée, peut s'adresser au Service de médiation pour le secteur financier: Service de Médiation Banques – Crédit – Placements, Rue Belliard 15-17 boîte 8 à 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70 ou fax 02 545 77 79, e-mail: [ombudsman@ombfin.be](mailto:ombudsman@ombfin.be). Les avis de l'Ombudsman ne sont pas contraignants pour les parties qui gardent chacune le droit de porter le différend devant le tribunal compétent. Une brochure relative au Service de Médiation peut être obtenue sur simple demande. Les erreurs, de quelque nature ou cause que ce soit, peuvent être rectifiées sans ordre de l'Utilisateur.

## **29 Conflits d'intérêts**

### **29.1 Généralités**

**29.1.1** KBC Bank a pris des mesures organisationnelles et administratives appropriées, dont une politique en matière de conflits d'intérêts, dans le but de prendre toutes les mesures raisonnables visant à éviter que des conflits d'intérêts entre KBC Bank (y compris ses administrateurs, salariés et sociétés liées) et des clients ou entre les clients eux-mêmes (y compris les Utilisateurs) aient un impact préjudiciable aux intérêts de l'Utilisateur. Cette politique relative aux conflits d'intérêts cadre dans les principes du groupe KBC en matière de conflits d'intérêts.

**29.1.2** KBC Bank a identifié et défini des conflits d'intérêts potentiels (voir Annexe 2) comportant un risque réel de compromettre un ou plusieurs clients et pouvant découler des différents types d'activités exercées par KBC Bank.

**29.1.3** Dans le cadre des services d'investissement et apparentés proposés à l'Utilisateur, KBC Bank peut par exemple accorder des avantages pécuniaires ou autres à des tiers ou en recevoir de leur part. En s'inspirant notamment de sa politique en matière de conflits d'intérêts, KBC Bank veille à ce que ces avantages soient destinés à améliorer la qualité du service fourni à l'Utilisateur et ne portent nullement préjudice à son devoir de s'engager au mieux de ses capacités dans l'intérêt de l'Utilisateur.

**29.1.4** Afin de gérer les éventuels conflits d'intérêts de manière adéquate, KBC Bank a élaboré des procédures et des mesures adaptées visant à intercepter les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut se produire, et à permettre aux personnes impliquées dans ces divers types d'activités de réaliser celles-ci à un niveau d'indépendance adapté.

**29.1.5** KBC Bank s'est dotée pour toutes ses activités d'une conflict of interest policy générale (politique en matière de conflits d'intérêts), les activités de Crowdfunding faisant l'objet d'une mention spécifique. L'efficacité de la politique relative aux conflits d'intérêts est évaluée et adaptée en tant que de besoin. Ce document stratégique en matière de conflits d'intérêts est complété par d'autres documents stratégiques (code of conduct, integrity policy, remuneration policy, separate supervision and reporting lines).

**29.1.6** Des exemples de telles procédures et mesures sont les '*Chinese Walls*' (séparation des informations entre les différents domaines d'activité) et les prescriptions sous lesquelles le franchissement des '*Chinese Walls*' doit se faire, l'établissement de lignes de rapport et de surveillance distinctes, les prescriptions relatives aux transactions personnelles de collaborateurs, le code de déontologie pour les collaborateurs, les règles de conduite spécifiques pour les analystes financiers ou d'autres personnes impliquées dans la production de recherches, et les prescriptions en matière d'acceptation de cadeaux par le personnel. Les transactions de Crowdfunding spécifiques (activités de corporate finance) doivent être soumises au cas par cas (conflict clearance request) à l'approbation de la Compliance Control Room (CCR) au sein de KBC Bank, conformément à la procédure de Corporate Clearance de KBC Bank.

## **29.2 Conflits d'intérêts en cas de reprise et/ou de placement d'émissions**

Bolero Crowdfunding (KBC Bank) possède une politique spécifique en matière de conflits d'intérêts (conflict of interest policy) applicable en cas de reprise et/ou de placement d'émissions ('underwriter'). Cette politique décrit le risque de conflits d'intérêts découlant des éléments suivants:

**29.2.1** Conseil: l'underwriter peut faire l'objet d'un conflit d'intérêts lorsqu'il conseille l'émetteur sur l'émission. Toutefois, cette fonction de conseil reste limitée par la nature de la Plateforme Bolero Crowdfunding, où l'émetteur complète un template standardisé et où Bolero Crowdfunding ne fournit aucun conseil.

**29.2.2** Fixation du prix: la fixation du prix de l'émission est déterminée par l'émetteur sur la Plateforme Bolero Crowdfunding.

**29.2.3** Allocation: l'allocation des investissements est réalisée de manière standard sur la base de l'ordre chronologique dans lequel les souscriptions sont traitées sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. Il n'existe par conséquent aucun risque de conflit d'intérêts dans le chef de l'underwriter en ce qui concerne l'allocation des investissements.

**29.2.4** Le fait que l'émetteur entretienne une relation client auprès de KBC Bank et Bolero Crowdfunding. La possibilité, dans certains cas, d'un conflit d'intérêts, la campagne de crowdfunding pouvant alors être interprétée en faveur de KBC Bank. Un règlement spécifique a été conclu entre KBC Bank et Bolero Crowdfunding pour les clients communs afin de gérer ce conflit d'intérêts. Toutes les transactions de crowdfunding sont par conséquent soumises à la CCR (Compliance Control Room).

## **29.3 Conflits d'intérêts avec les clients de KBC Bank**

**29.3.1** Bolero Crowdfunding (KBC Bank) n'est pas autorisé, dans les cas suivants, à lancer une campagne de crowdfunding pour un client existant de KBC Bank si, au moment du lancement de la campagne de crowdfunding, le client détient un encours de crédit auprès de KBC Bank, si:

- KBC Bank a évalué un score de risque de 8 (PD/EDF 8) ou plus pour le client; et/ou
- KBC Bank perçoit des signaux négatifs ('early warnings') entraînant un manque de confiance quant à la capacité de remboursement du client; et/ou



- Le client a enfreint les conditions du crédit ('breach of covenants').

Si KBC Bank conclut un nouveau crédit avec le client au moment de la campagne de crowdfunding, la décision d'octroi de crédit positive doit être prise au minimum avant le lancement de la campagne de crowdfunding. En outre, le client doit faire mention de ce nouveau crédit auprès de KBC Bank dans sa proposition de campagne. Le client/l'émetteur ne peut alors pas affecter les fonds levés durant la campagne de crowdfunding pour rembourser les crédits KBC par anticipation.

**29.3.2** KBC Bank n'est pas autorisée, dans les cas suivants, à octroyer un nouveau crédit à un client existant de Bolero Crowdfunding (KBC Bank) dans le cadre du crowdfunding:

- Durant toute la période de souscription de la campagne de crowdfunding jusqu'à la Date effective d'émission;
- Jusqu'à trois mois suivant la Date effective de l'émission, sauf si la CCR (Compliance Control Room) en a donné l'approbation explicite. L'Utilisateur peut obtenir de plus amples informations relatives à la politique en matière de conflits d'intérêts sur simple demande auprès de KBC Bank.

## **30 Durée et Résiliation**

**30.1** La relation contractuelle entre l'Utilisateur et KBC Bank, née lors de la création d'un Profil d'utilisateur, est conclue pour une durée indéterminée.

**30.2** L'Utilisateur peut à tout moment résilier son Profil d'utilisateur en demandant sa désactivation au moyen d'une lettre recommandée adressée au service Client Services de KBC Bank à l'adresse suivante: KBC Bank SA, à l'attention de Crowdfunding Bolero, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles. La résiliation du Profil d'utilisateur par son Utilisateur ne portera toutefois en aucun cas préjudice aux droits et obligations acquis par les parties pendant la durée du Profil d'utilisateur, y compris, mais sans s'y limiter, les Projets et Contrats d'investissement auxquels l'Utilisateur a souscrit.

**30.3** KBC Bank peut à tout moment interdire ou bloquer temporairement ou définitivement à l'Utilisateur l'utilisation de Bolero Crowdfunding et l'accès à la Plateforme Bolero Crowdfunding, même sans avertissement préalable. C'est notamment possible dans les cas suivants (liste non exhaustive):

**30.3.1** la violation par l'Utilisateur des présentes Conditions d'Utilisation;

**30.3.2** la violation par l'Utilisateur des droits de KBC Bank, comme notamment ses droits de propriété intellectuelle;

**30.3.3** l'utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding à des fins illégitimes comme l'envoi d'e-mails non sollicités; et

**30.3.4** l'utilisation de la Plateforme Bolero Crowdfunding dans la mesure où elle cause des dommages à la Plateforme Bolero Crowdfunding, ses Utilisateurs et/ou KBC Bank.

**30.4** KBC Bank se réserve le droit de résilier le Profil d'utilisateur, sur simple notification, immédiatement et sans délai de préavis, dans les cas suivants:

**30.4.1** en cas de non-respect par l'Utilisateur des obligations qui découlent des présentes Conditions d'utilisation;

**30.4.2** en cas de violation par l'Utilisateur des conditions et déclarations qui sont d'application par référence; et

**30.4.3** en cas de faillite, dissolution ou réorganisation judiciaire de l'Utilisateur.

**30.5** En cas de résiliation du Profil d'utilisateur, l'Utilisateur ne pourra plus, à partir de la date de résiliation, faire usage de Bolero Crowdfunding et de la Plateforme Bolero Crowdfunding.

**30.6** Nonobstant la résiliation du Profil d'utilisateur, les dispositions suivantes des présentes Conditions d'utilisation demeurent en vigueur: 1, 4, 14, 15, 16, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 30.6, 32.9 et 32.10.

## **31 Langue**

**31.1** La Plateforme Bolero Crowdfunding est disponible en néerlandais et en français.

**31.2** La communication entre l'Utilisateur et KBC Bank peut se faire en néerlandais, en français ou en anglais. À l'entame de la relation client, l'Utilisateur est invité à préciser la langue dans laquelle il souhaite que les communications soient échangées. À défaut de choix, la langue des documents d'enregistrement sera considérée comme la langue choisie par l'Utilisateur. L'Utilisateur peut à tout moment modifier sa langue de préférence en adressant une demande écrite à cet effet à KBC Bank.

**31.3** Les Utilisateurs comprennent et acceptent que certaines informations, et en particulier les informations relatives aux Projets et aux Titres qui sont fournies par l'Entreprise, soient communiquées dans une langue autre que la langue de préférence s'il s'agit d'une langue courante sur les marchés financiers belges (par exemple l'anglais).

## **32 Divers**

### **32.1 Modification**

KBC Bank a le droit de modifier et/ou de compléter unilatéralement et à tout moment les dispositions des présentes Conditions d'utilisation, les modalités de Bolero Crowdfunding et les fonctionnalités de la Plateforme Bolero Crowdfunding. KBC Bank fera état de ces modifications et/ou ajouts sur la Plateforme Bolero Crowdfunding, et elles seront contraignantes à partir de la date mentionnée dans la notification. L'entrée en vigueur de modifications défavorables à l'Investisseur est fixée à deux (2) mois au moins après la date de leur publication, à moins que ces modifications ne résultent d'une disposition légale ou réglementaire. Si les Conditions d'utilisation ainsi modifiées ou complétées ne l'agrément pas, l'Utilisateur peut résilier son Profil d'utilisateur sans frais, conformément à l'Article 30.2. L'Utilisateur qui n'a pas résilié son Profil d'utilisateur à la date d'entrée en vigueur des modifications est réputé accepter les Conditions d'utilisation ainsi modifiées et/ou complétées.

### **32.2 Cession de droits et d'obligations**

**32.2.1** L'Utilisateur ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant des présentes Conditions d'utilisation à un tiers (sous forme de vente, d'apport, de don ou toute autre transaction, y compris une vente ou un apport d'une branche d'activité ou une mise en commun, une fusion ou une scission) sans l'autorisation écrite préalable de KBC Bank. Tant que cet accord n'a pas été donné, l'Utilisateur reste tenu à l'exécution de toutes les obligations qu'il souhaitait transférer (sans

préjudice des autres droits et moyens de droit auxquels KBC Bank pourrait recourir en cas d'infraction au présent Article).

**32.2.2** KBC Bank est autorisée à céder à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations qui résultent des présentes Conditions d'utilisation, sans autorisation préalable et écrite de l'Utilisateur, dans la mesure où ce tiers dispose des connaissances et moyens nécessaires pour poursuivre les droits et obligations résultant des Conditions d'utilisation.

**32.2.3** Sous réserve des restrictions en matière de cession prévues au présent Article 32.2, les dispositions des présentes Conditions d'utilisation s'étendent au profit des parties et sont contraignantes pour elles; cette disposition vaut également pour les héritiers, ayants droit et cessionnaires des parties.

### **32.3 Intitulés**

Les titres et intitulés des présentes Conditions d'utilisation n'ont pas portée juridique et ne sont pas pris en considération dans l'interprétation des dispositions des présentes Conditions d'utilisation.

### **32.4 Divisibilité**

Si, en vertu du droit en vigueur, une disposition des présentes Conditions d'utilisation est déclarée entièrement ou partiellement illégale, nulle ou non exécutoire, cette disposition ou la partie concernée de cette disposition sera censée ne pas faire partie des présentes Conditions d'utilisation, et la légalité, la validité ainsi que le caractère exécutoire des autres dispositions des présentes Conditions d'utilisation seront maintenues. La disposition nulle ou ignorée est remplacée par les dispositions légales correspondant le plus étroitement à la volonté des parties impliquées.

### **32.5 Renonciation**

Sauf disposition contraire stipulée dans les Conditions d'utilisation, la négligence ou le retard de KBC Bank à exercer un droit ou un moyen de droit en vertu des présentes Conditions d'utilisation ne pourra en aucun cas être considéré(e) comme une renonciation à ce droit ou moyen de droit, pas plus qu'à tout autre droit ou moyen de droit que KBC Bank peut invoquer en vertu des présentes Conditions d'utilisation. De même, l'exercice partiel d'un droit ou d'un moyen de droit en vertu des présentes Conditions d'utilisation n'empêchera en rien KBC Bank de recourir ultérieurement au plein exercice de ce droit ou moyen de droit, ou à exercer tout autre droit ou moyen de droit qu'elle peut invoquer en vertu des présentes Conditions d'utilisation. Toute renonciation dans le chef de KBC Bank prendra la forme écrite et sera signée par un représentant dûment mandaté de KBC Bank.

### **32.6 Dépôt**

KBC Bank n'est pas tenue de conserver sa comptabilité, les pièces justificatives et tout autre document pour une période plus longue ou sous une forme différente que ce qui lui est imposé par la loi. Pour toute demande de documents, de quelque nature qu'elle soit, KBC Bank a le droit d'imputer des frais de recherche au demandeur.

### **32.7 Prescription**

Tout recours envers KBC Bank est prescrit au terme d'un délai de cinq ans, sauf si la loi prévoit des délais de prescription plus courts. Le délai de cinq ans court à partir de la date du fait donnant lieu au recours.

### **32.8 Tiers**

KBC Bank se réserve le droit d'externaliser certains éléments de son service, notamment à d'autres entités du groupe KBC. L'Utilisateur accepte que cette externalisation implique que le sous-traitant concerné prenne connaissance de certaines données du client dans le cadre de l'externalisation.

### **32.9 Droit applicable**

Les présentes Conditions d'utilisation et toutes les autres obligations non contractuelles nées ou découlant de celles-ci, sont régies par le droit belge.

### **32.10 Tribunaux compétents**

Tout litige né ou résultant des présentes Conditions d'utilisation (y compris les litiges portant sur des engagements non contractuels nés ou résultant de celles-ci) relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. KBC Bank a néanmoins le droit de déroger à cette disposition si elle l'estime opportun, et elle se réserve le droit de porter les litiges devant tout autre tribunal compétent.

## **Annexe 1 – Règles régissant les services de financement alternatif: description générale**

Les fournisseurs de services de financement alternatif (financement mieux connu sous le nom de ‘*crowdfunding*’) comme la Plateforme Bolero Crowdfunding de KBC Bank sont tenus de se conformer à certaines règles de déontologie lorsqu’ils fournissent ces services. Ces règles peuvent varier dans une certaine mesure, en fonction du statut du fournisseur. Plus précisément, en fonction du fait que le fournisseur doit d’ores et déjà ou non disposer, en vertu d’une autre réglementation financière, d’une autorisation pour exercer ses activités. La présente Annexe 1 des Conditions d’utilisation contient une brève synthèse des règles de déontologie applicables à KBC Bank, laquelle est d’ores et déjà agréée en qualité d’établissement financier. Ces règles de déontologie sont exposées au chapitre 3 de la loi Services de financement alternatif. Cette synthèse est fournie à des fins purement informatives pour les Utilisateurs et ne constitue en aucun cas un conseil juridique de la part de KBC Bank.

D’une manière générale, ces règles de déontologie consistent à:

- Mettre en avant les intérêts du client et agir en toute occasion avec honnêteté, équité et professionnalisme. Utiliser une publicité correcte qui ne soit pas trompeuse et qui soit reconnaissable en tant que telle.
- Fournir, sur un support durable, certaines informations au client avant de lui proposer des services. Informer le client de toute modification substantielle de ces informations. Ces informations concernent:
  - les données d’identité et de contact (dont le statut) du fournisseur;
  - les coûts portés en compte ou les indemnités perçues;
  - les conflits d’intérêts du fournisseur;
  - les règles applicables à l’offre de services de financement alternatif; et
  - les critères de sélection des projets et entreprises évoqués sur la Plateforme.
- Fournir des informations sur les principales caractéristiques des diverses catégories dont relèvent les instruments d’investissement commercialisés, pour en rendre compréhensibles la nature et les risques.
- Vérifier la connaissance et l’expérience des Investisseurs potentiels, pour apprécier le bien-fondé de l’investissement. Avertir l’Investisseur lorsqu’un investissement s’avère inopportun ou que le test de connaissances ne peut être exécuté.
- Conserver les documents écrits pendant les cinq ans qui suivent la fin de la relation contractuelle au moins.
- Prendre toute mesure raisonnable visant à prévenir, identifier et gérer les conflits d’intérêts.

Il se peut que la levée de capitaux ne soit pas organisée par l’entreprise directement, mais par le biais d’une société spécialement créée à cet effet (Véhicule de financement). Le recours à un Véhicule de financement entraîne des obligations supplémentaires pour le

fournisseur de services d'investissement alternatif, qui doit par exemple annoncer les coûts et les risques spécifiques liés à l'utilisation de véhicules de financement. Les fournisseurs ne peuvent en outre commercialiser aucun Véhicule de financement dont la gestion dans l'intérêt exclusif des Investisseurs ne pourrait être assurée.

Pour autant que certaines conditions soient réunies, des avantages fiscaux peuvent être liés aux produits financiers proposés par l'intermédiaire de la Plateforme Bolero Crowdfunding. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur la Plateforme Bolero Crowdfunding. Lorsqu'un investissement proposé peut donner droit à un Avantage fiscal, le fournisseur doit se plier à d'autres obligations encore. Ainsi doit-il fournir au client, avant que celui-ci ne procède à l'investissement, des informations sur l'Avantage fiscal maximum dont il pourrait bénéficier. Le fournisseur doit en outre prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que les conditions permettant d'entrer en ligne de compte pour l'octroi d'un Avantage fiscal sont respectées. Si l'investissement assorti d'un Avantage fiscal est effectué par le biais d'un fonds starter, les frais et risques y afférents doivent être communiqués.

## Bijlage 2 – Conflicts of interest matrix

### Brief description of the specific investment services and activities and ancillary services

Bolero Crowdfunding is an execution only platform. The platform offers a template for the issuer to emit bonds or shares of the company. The investor-members of the platform are able to invest in the shares or bonds offered on the platform after execution of an appropriateness test (the APPROP-test).

The products offered on the platform are high risk and illiquid products. They are rather complex and internally created (by the issuer) on the platform.

CONFLICT TYPE	POTENTIAL RISK	GENERAL PREVENTION MEASURES	SPECIFIC PREVENTION MEASURES
Conflicting roles	Bolero CF receives confidential information from different entities in niche market. The information obtained is used outside the direct confidential screening	✓ Code of conduct	None
Conflicting roles	Bolero CF involves in-house specialist in services needed for executing the Bolero CF screening	✓ Code of conduct	None
Conflicting roles & Material interests	Conflicting interest and/or material interest in the Bolero CF client, between different entities within KBC Group (e.g. lending versus Bolero CF platform transactions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ COI manual Mutual Clients</li> <li>✓ Compliance Control Room at KBC Group level</li> </ul>	Specific COI manual on corporation with KBC Bank
Personal transactions	Bolero CF employee misuses inside information or confidential information for personal transactions on the platform	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of conduct</li> <li>✓ Integrity Policy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personal transactions are monitored by Compliance on misuse of inside and confidential information</li> <li>✓ Specific limitation on individual investment amount for all participants</li> </ul>

CONFLICT TYPE	POTENTIAL RISK	GENERAL PREVENTION MEASURES	SPECIFIC PREVENTION MEASURES
Remuneration & rewards	Bolero CF remuneration & rewards are dependent on criteria that jeopardize the independence of a Bolero CF employee and damage the interest of the client	Remuneration policy	None
Gifts	Bolero CF employee receives gifts from clients, in monetary form or otherwise, which jeopardize the independence	Gift policy	None
Combination with other activities	Bolero CF employee holds a mandate in an organization which is a client of KBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Code on incompatibility for effective leaders and non-executive directors</li> </ul>	Mandates are approved
Combination with other activities	Bolero CF employee exercises an independent profession or a salaried activity outside KBC Group	Company handbook ("arbeidsreglement")	Other professions are approved
Personal conflict	Bolero CF employee has a personal interest at a client endangering his independence (e.g. personal ownership and family relation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Company handbook ("arbeidsreglement")</li> </ul>	None
Preferential treatment	Bolero CF employee treats clients differently to obtain additional transactions	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Screening comité BCF</li> </ul>	None
Unfair pricing	Unfair pricing new issue based on client proposal to generate additional revenues/Bolero CF fees	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Screening comité BCF</li> </ul>	None